



Syndicat Départemental de l'eau de la
Manche
(SDeau50)

Siège social :

101 Rue Alexis de Tocqueville – CS40180
50000 Saint Lô

Tél. : 02 33 57 40 16

E-mail : accueil@sdeau50.fr

Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2026

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 12 février 2026

1– Préambule	4
2– Contexte économique et la loi de programmation des finances publiques 2026	4
2.1 – Le contexte international et national.....	4
2.2- Les principales mesures financières de la loi de programmation des finances publiques intéressant le SDeau50.....	5
2.3- Le contexte des EPCI gestionnaire de l'eau potable	5
3 – Organisation budgétaire du SDeau50	6
3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires (6.2).....	6
3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence facultative eau (6.3)	7
3.3- Les principes de répartition des charges.....	7
3.4 - Les services du SDeau50.....	8
3.4.1 le service des ressources humaines	8
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)	8
3.4.3 Système d'information	9
3.4.4 Communication	12
4 – Budget principal « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires	12
4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions.....	12
4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau	12
4.1.1.1 – Stratégie de préservation et de protection de la ressource en eau	13
4.1.1.2 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050	13
4.1.1.3 – Etudes volumes prélevables	14
4.1.1.4 – Démarches Aire d'alimentation de captages	15
4.1.1.5 – Suivi de la ressource	17
4.1.1.6 – Mutualisation de l'animation des SAGE	17
4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau	18
4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50	19
5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires.....	20
5.1 – Réorganisation des modes de gestion / Harmonisation des tarifs de l'eau	20
5.2 – Les prévisions d'investissements de la direction Régie exploitation	21
5.3 - Les prévisions d'investissement de la direction études générales et interconnexions.....	22
5.4 - Les prévisions d'investissement de la direction étude et travaux.....	23
5.5 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau ».....	27
5.6 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2026	29
5.6.1 - Budget annexe « compétence facultative eau ».....	29
5.6.2 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte	31
5.6.3 - Evolution budgétaire 2021-2025.....	31
6-Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires	33
6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2026.....	33
6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2026	34
6.3 - Etat de la dette	36
6.4 - Evolution budgétaire 2021-2025.....	36
7 - Prévisions budgétaires 2025 relatives aux ressources humaines et moyens généraux.....	38
7.1 – Locaux administratifs.....	38
7.2 - Structure des effectifs et temps de travail	38
7.3 – Masse salariale.....	39
8 –Etat annuel des indemnités des élus.....	42

Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

Septembre
2012

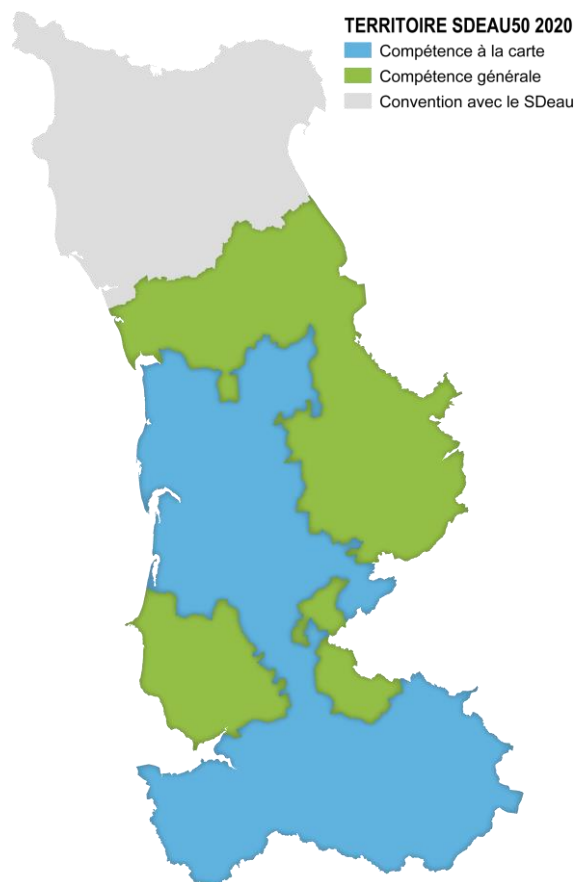
Création du SDeau50

Des compétences obligatoires

- **Gestion durable de la ressource :**
animation des démarches « Aire d’Alimentation de Captages » – recherche en eau – suivi quantitatif et qualitatif de la ressource
- **Sécurisation de la production d’eau potable :**
portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d’alimentation en eau potable
- **Appui technique sur demande de ses membres :**
études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l’engagement de prestations, pour l’élaboration de programmes de travaux...
- **Veille technique et juridique**

Une compétence à la carte

- **Assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros**



Août
2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d’ouvrage du transport d’eau en gros » et **création d’une compétence obligatoire « maîtrise d’ouvrage et gestion du transport d’eau en gros »**

Février
2016

Création d’une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d’eau destinée à la consommation humaine »

Décembre
2016 à

Transfert de la compétence « eau potable » de 43 services d’eau potable au SDeau50 et retrait de la Communauté d’Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d’une convention de partenariat renouvelée en 2022 pour une période de 3 ans

2020

Modifications statutaires intégrant les Communautés d’agglomération et de Communes ayant pris la compétence eau potable.

01/01/2024

Passage de 4 budgets à 2 budgets.

Modification statutaires intégrant la mise en place des commissions production et distribution et la prise de la compétence assainissement

2025

Mise en place de l’harmonisation des tarifs de l’eau

2026

Intégration du SIAEP de ST POIS à la compétence production distribution

1– Préambule

Première étape essentielle du cycle budgétaire conduisant à l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) a pour objectif de permettre au Comité syndical de débattre des priorités de la politique du Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50).

Le ROB présente de manière concrète les engagements du SDeau50, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui influencent l'action publique et la gestion des services d'eau potable. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, il précise notamment les orientations relatives à la structure et à la gestion de la dette, aux effectifs, ainsi qu'aux perspectives d'évolution des dépenses et des recettes. Il permet ainsi d'apprécier les équilibres financiers résultant des choix envisagés pour l'exercice à venir.

Dans un contexte national et international marqué par des incertitudes économiques persistantes, une évolution contrainte des finances publiques et des exigences accrues en matière de transition écologique et de préservation de la ressource en eau, le SDeau50 poursuit une gestion rigoureuse et responsable de ses moyens. L'année 2026 devra concilier la maîtrise des équilibres financiers, la soutenabilité de l'endettement et le maintien d'un service public de l'eau performant, sécurisé et de qualité au bénéfice des usagers et du territoire.

L'exercice 2026 s'inscrit ainsi dans une trajectoire financière visant à garantir l'équilibre budgétaire du service, à assurer le financement des investissements nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des réseaux ainsi que des ouvrages de production et de distribution, tout en veillant à la modération du prix de l'eau pour les usagers.

Enfin, le présent rapport propose une analyse de la situation financière du syndicat, des évolutions récentes et des perspectives pluriannuelles. Il expose les grandes orientations budgétaires retenues pour 2026, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, ainsi que les hypothèses relatives à l'évolution des charges, des recettes d'exploitation, du programme d'investissement et de la dette.

2– Contexte économique et la loi de programmation des finances publiques 2026

2.1 – Le contexte international et national

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon les analyses de la Banque de France, le produit intérieur brut resterait à un niveau modéré et sous la cible des 2 % en 2026 et 2027.

Ø Un PIB qui reste fragile

Selon la Banque de France, la croissance du produit intérieur brut resterait positive en 2026, autour de 1 %, dans un environnement économique toujours marqué par une dynamique modérée et des incertitudes persistantes. Cette évolution, inférieure à la moyenne de la zone euro, traduit une croissance encore fragile, exposée aux aléas conjoncturels internationaux.

Le maintien d'un déficit commercial élevé, la volatilité des marchés de l'énergie et le durcissement du commerce international continuent de peser sur les perspectives économiques. Par ailleurs, l'investissement privé demeure freiné par des conditions de financement encore restrictives et par un manque de visibilité à court et moyen terme.

Dans ce contexte, la croissance attendue pour 2026 resterait inférieure à son potentiel de long terme. Parallèlement, l'évolution des finances publiques nationales conduit à une contrainte accrue sur les dotations et concours financiers de l'État, dont la progression apparaît limitée, voire susceptible d'être révisée à la baisse.

Ø Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants

Les hypothèses de croissance et d'inflation sont jugées prudentes mais favorables au redressement budgétaire. Ces hypothèses conditionnent les dotations et prélèvements sur recettes dont dépendent directement les budgets locaux.

→ [Synthèse indicateurs clés](#)

Indicateur macroéconomique	Prévision PLF 2026
Croissance du PIB	1,00%
Inflation (hors tabac)	1,30%
Déficit public	4,7 % du PIB
Dette publique	117,9 % du PIB

2.2- Les principales mesures financières de la loi de programmation des finances publiques intéressant le SDeau50.

Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Il est important de préciser que le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026.

Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

2.3- Le contexte des EPCI gestionnaire de l'eau potable

Les services publics d'eau potable en France sont confrontés à des défis majeurs et structurels, liés notamment aux effets du changement climatique, à l'évolution des exigences réglementaires et à la nécessité de moderniser les infrastructures. Ces enjeux nationaux trouvent une résonance particulière pour le Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche (SDeau50), au regard de l'étendue de son périmètre d'intervention et de la diversité des territoires desservis.

Si le département de la Manche bénéficie actuellement d'une situation globalement favorable en matière de disponibilité de la ressource en eau, les épisodes de sécheresse observés ces dernières années soulignent la nécessité d'anticiper d'éventuelles tensions futures. À ce titre, le SDeau50 s'inscrit pleinement dans les orientations du « Plan eau » annoncé en mars 2023, dont l'objectif est d'éviter les coupures d'eau potable et de parvenir à une réduction d'au moins 10 % des volumes prélevés d'ici 2030. Ces orientations impliquent pour le syndicat de renforcer les actions de sécurisation de l'alimentation en eau potable, d'optimisation du rendement des réseaux et de promotion d'une gestion plus sobre de la ressource.

Par ailleurs, l'actualité nationale relative aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), dites « polluants éternels », met en évidence les enjeux croissants liés à la qualité de l'eau distribuée. Dans ce contexte, le SDeau50 doit poursuivre et adapter ses actions de surveillance, de protection des captages et, le cas échéant, d'adaptation des filières de traitement, en anticipation de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2026, de la directive européenne relative à l'eau potable, visant à renforcer la protection de la santé des consommateurs.

Enfin, le SDeau50 est directement confronté à l'augmentation des coûts liés à l'entretien, au renouvellement et à la modernisation de ses réseaux et ouvrages, dans un contexte de vieillissement des infrastructures et d'exigences techniques accrues. Cette situation engendre des tensions financières sur le budget annexe de la compétence facultative « eau potable » et s'inscrit dans un phénomène national de « mur d'investissement ». Dans ce cadre, le syndicat doit veiller à concilier

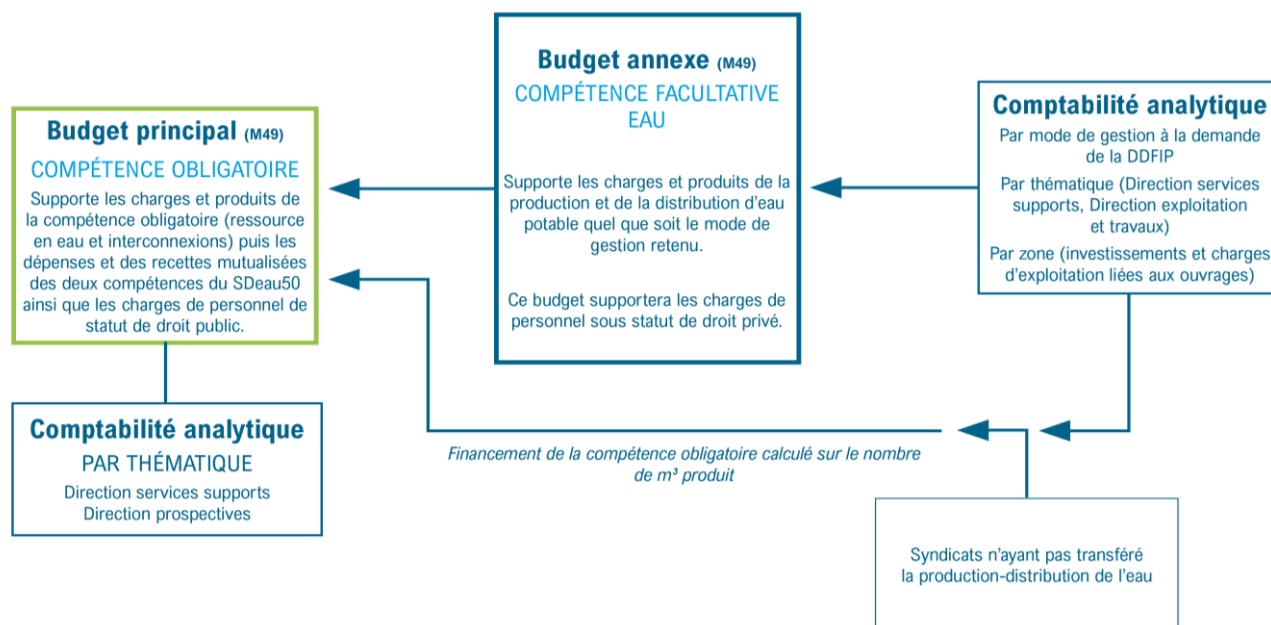
la soutenabilité financière de ses choix, la poursuite d'un programme d'investissement ambitieux et nécessaire, et la maîtrise du prix de l'eau pour les usagers.

3 – Organisation budgétaire du SDeau50

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'organisation financière est construite selon le schéma suivant :

- Un budget principal supportant les charges et les produits de la compétence obligatoire (article 6.2) liés à la ressource en eau, aux interconnexions et aux études prospectives, les charges mutualisées aux deux compétences dont les charges de personnel de droit public. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence obligatoire » et « compétence à la carte »).
- Un budget annexe « compétence facultative eau » supportant les charges et les produits de la compétence à la carte (article 6.3 des statuts) - production et distribution de l'eau potable quel que soit le mode de gestion retenu et les charges de personnel sous statut de droit privé. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence à la carte »).

▪ Schéma budgétaire



3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires (6.2)

Le budget principal supporte les charges et les produits mutualisées

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciels et SIG).
- Les charges liées à l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie et refacturées au budget annexe compétence facultative eau correspondant à leurs missions.
- Les indemnités des élus.
- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par le BA « compétence facultative eau ».
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau et des SAGE.

Le budget principal supporte les charges et les produits de la compétence obligatoire

- Les études et travaux liées aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable).
- Les charges de personnel affectées à la compétence obligatoire et aux charges à caractère général.
- Le financement des participations aux connexions secondaires de sécurisation définies dans le schéma départemental et dont la réalisation est portée par les collectivités concernées.
- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres.
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des études et travaux.

Ce budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence facultative eau (6.3)

Budget annexe « compétence facultative eau » regroupant l'ensemble des charges et des produits d'exploitation et d'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation et concession). Ce budget annexe a pour recette principale les ventes d'eau et des subventions de l'AESN.

Le budget annexe « compétence facultative eau » supporte les charges et les produits de la compétence eau production et distribution

- Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées de charges variables conditionnées :
 - ➔ aux volumes d'eau produits, transportés et distribués,
 - ➔ aux achats d'eau auprès d'autres producteurs selon un prix au m³ contractuel,
 - ➔ de la redevance annuelle pour prélèvement sur la ressource en eau.
- Les charges fixes sont les postes de dépenses qui ne varient pas en fonction de l'exploitation du service. Elles concernent essentiellement :
 - ➔ Les charges liées à la protection de la ressource en eau,
 - ➔ Les charges de personnel,
 - ➔ Les frais de structure (moyens généraux) et les autres charges de gestion courante non liées à l'exploitation du service,
 - ➔ Les intérêts d'emprunt, ce poste de dépenses dépend entièrement de la politique d'investissements conduite par le syndicat,
 - ➔ Les charges exceptionnelles.

L'estimation du poste « rémunération des exploitants » est en augmentation par rapport à 2025 en raison de l'extension du périmètre de la concession publique à paiement public sur le territoire commission distribution Sienne. Le secteur de Montbray était en DSP.

3.3- Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales de droit public, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé par service (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, téléphonie etc...), indemnités des élus.

Pour les orientations budgétaires 2026 les principes de répartition des charges entre les budgets sont conformes aux délibérations du comité syndical fixant le mode de répartition :

- Délibération OC2020-11-27-11 concernant la clé de répartition des charges à caractère général (45 % compétence obligatoire et 55 % compétence facultative)
- Délibération OC2024-03-21-15 concernant la refacturation des charges mutualisées par service du Budget principal de la compétence obligatoire au budget annexe de la compétence facultative eau.
- Délibération OC2026-01-14-02 concernant la refacturation des frais de personnel entre budgets - affectation.

3.4 - Les services du SDeau50

3.4.1 le service des ressources humaines

L'année 2025 a été marquée par la reprise en interne de l'élaboration des salaires de droit privé.

Durant cette année, plusieurs recrutements ont été menés :

Soit pour pourvoir des postes vacants à la suite de mouvements de personnel :

- Directeur interconnexions recruté en interne,
- Directeur de la ressource en eau,
- Agent exploitation agent d'exploitation distribution secteur centre,
- Chargé de la commande publique,
- Directrice des finances (tuilage jusqu'en mars).

Soit pour pourvoir des postes créés pour donner suite à nouveaux besoins :

- Agent d'exploitation de la régie : deux postes pourvus et un dans le secteur sud,
- Deux animateurs SAGE recrutés début 2026.

En parallèle certains postes sont encore vacants au 1er janvier 2026 :

- Chargé d'études générales (PGSSE, Schéma directeur, CVM ...),
- Assistante de direction au siège.

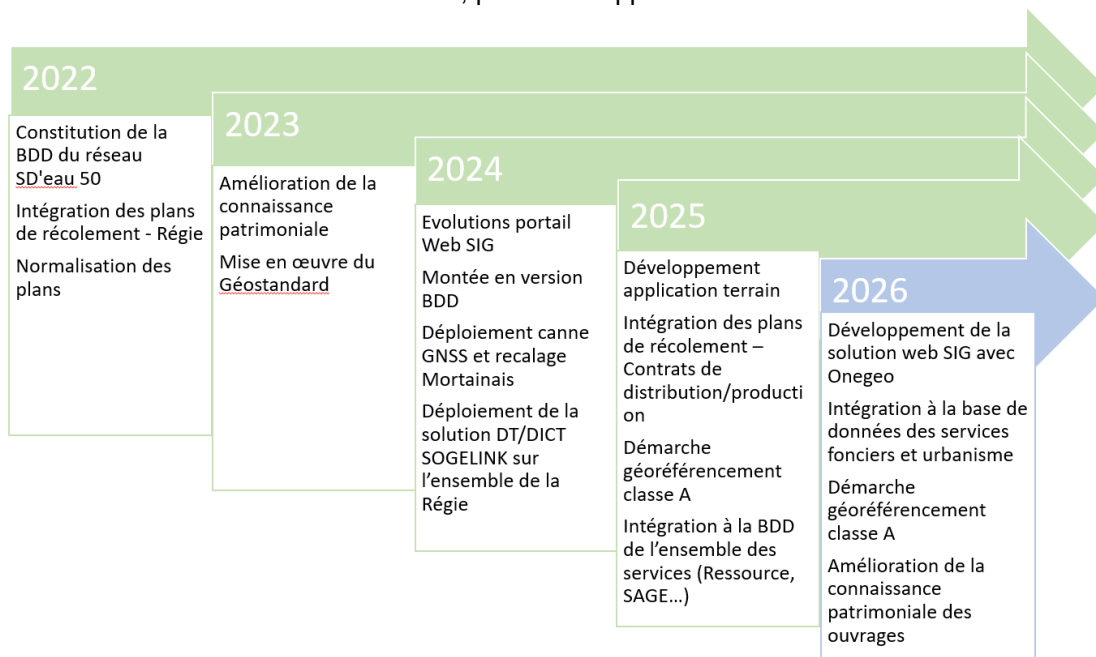
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de ses compétences obligatoires et à la carte, le SDeau50 doit gérer et valoriser un vaste patrimoine et répondre à des obligations réglementaires (réponses aux DT-DICT, précision en Classe A).

De fait, la mise en place et l'actualisation d'un SIG apparaît incontournable pour mener à bien ces missions et aider aux stratégies de renouvellement du patrimoine.

Comme présenté ci-après, deux grandes phases sont nécessaires au bon fonctionnement du SIG :

- Améliorer la connaissance patrimoniale, pour consolider l'existant,
- Faire évoluer l'environnement métier, pour développer de nouveaux outils.



Plusieurs actions ont été menées en 2025 pour répondre à ces besoins :

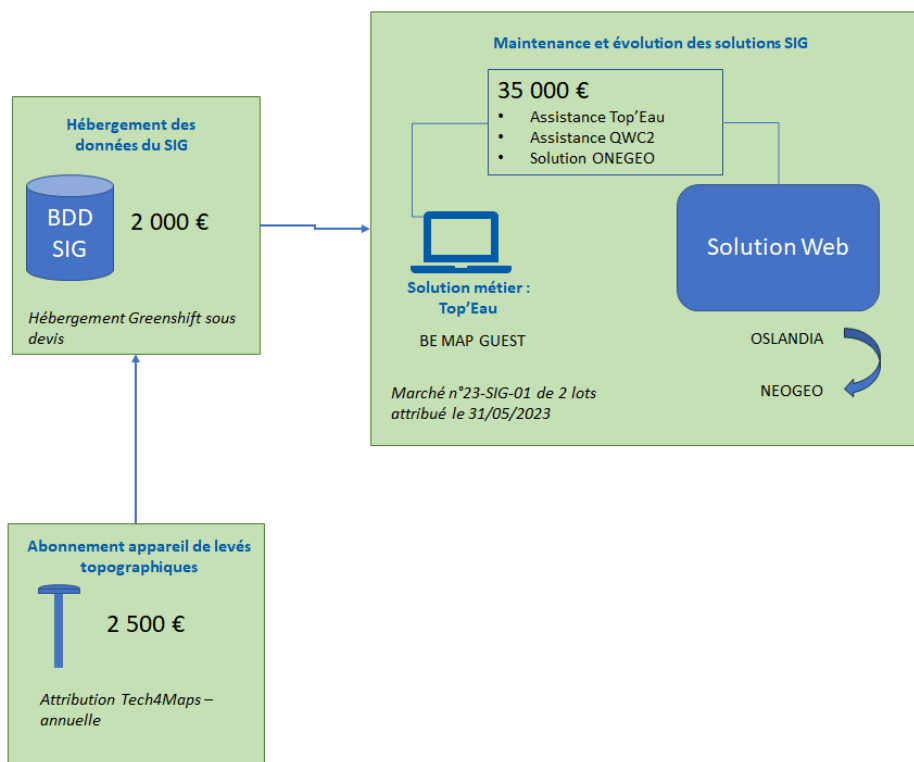
- Mise en œuvre de la solution QField, connectée à la base de données SIG, permettant l'accès aux réseaux en mobilité en zone blanche,
- Initiation de la démarche de géoréférencement en classe A des réseaux situés dans les aires urbaines : démarrage de la démarche sur les deux contrats de concession pour la distribution (*Centre Manche Littoral* et *Bocage*) ainsi que sur les contrats de production,

- Intégration à la base de données des services Ressource, SAGE : intégration progressive des données métiers au sein de la base SIG (démarche en cours),
- Gestion directe du SIG (intégrations, mises à jour...) pour les contrats de distribution et de production : prise en charge des mises à jour, intégrations et du suivi de la qualité des données.
- Réaliser des levés GPS pour repérer les travaux et les interventions de la régie.

Pour 2026, afin de répondre aux besoins de l'ensemble des services, plusieurs projets sont à mener :

- Développement du web SIG avec la solution Onegeo,
- Initiation de la démarche de géoréférencement en classe A des réseaux situés dans les aires urbaines,
- Intégration à la base de données des services Ressource, SAGE, Foncier et Urbanisme,
- Améliorer le service d'alerte du service clientèle pour informer rapidement les usagers en cas de coupure d'eau.

Budget 2026

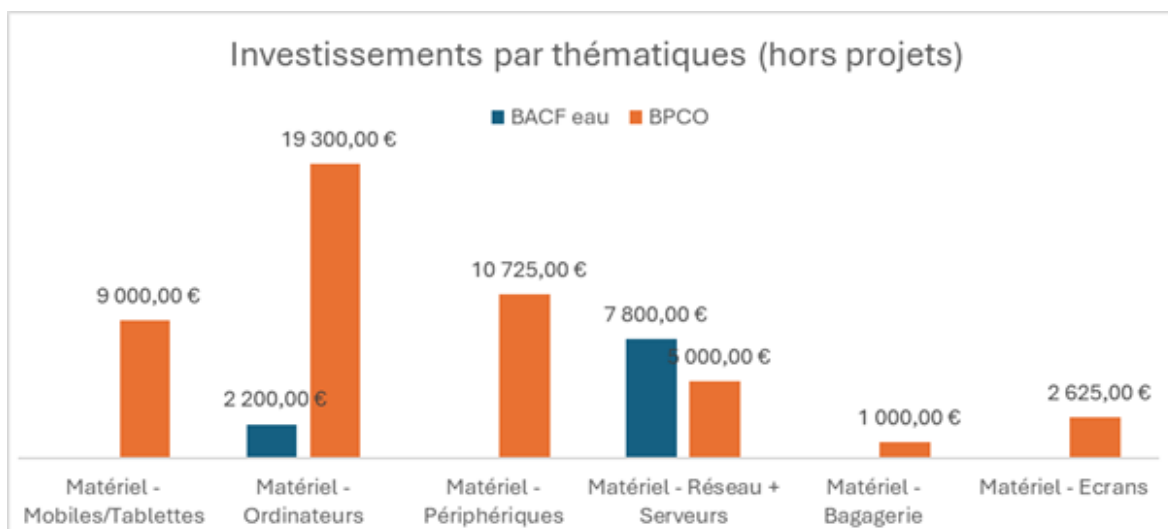


3.4.3 Système d'information

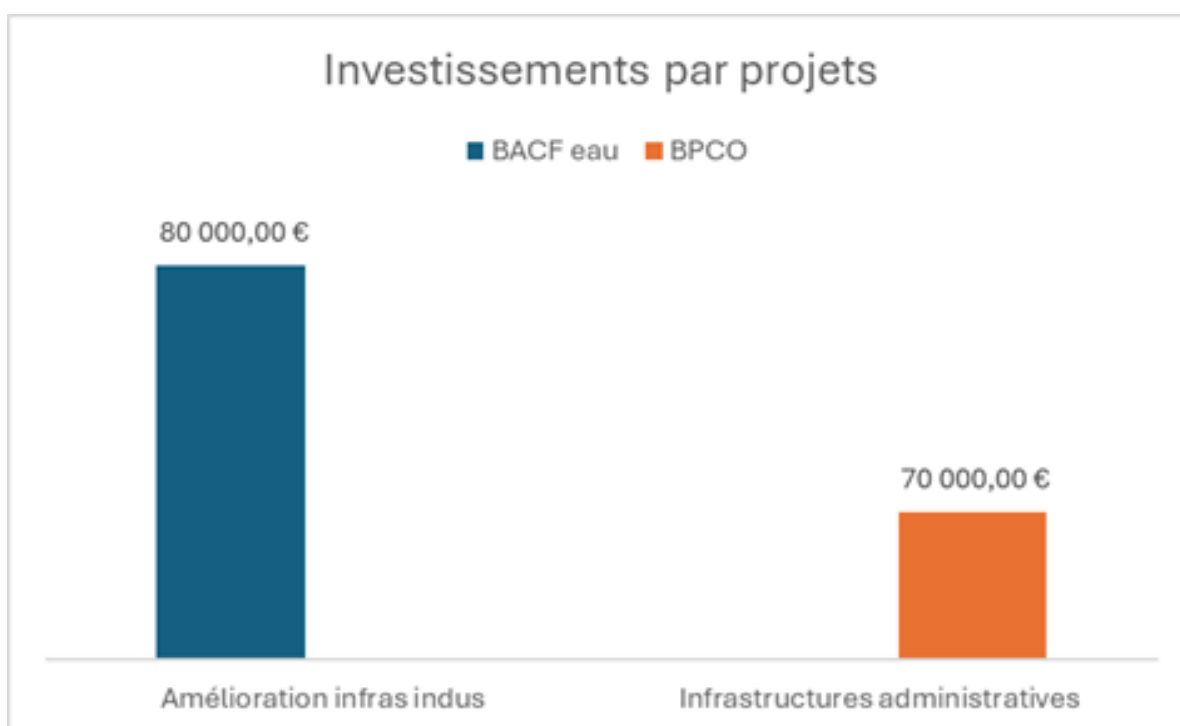
En 2026, nous poursuivrons les initiatives relatives à la sécurisation des systèmes d'information et à l'amélioration des infrastructures. La migration vers Manche Numérique sera finalisée, et des travaux de refonte et de mise à niveau des systèmes seront entrepris. Parallèlement, le projet se poursuivra dans le domaine des systèmes industriels, avec la collaboration continue de la régie pour l'amélioration des infrastructures industrielles. Une augmentation des investissements est prévue afin de sécuriser une partie des supervisions et d'intégrer des équipements de filtrage et d'interconnexion sur les réseaux des usines.

Enfin, une augmentation significative des coûts d'exploitation est induite par les dépenses liées aux infrastructures chez Manche Numérique, ainsi que par l'acquisition de prestations et de solutions visant à renforcer la sécurité sur les périmètres administratif et industriel.

Investissements

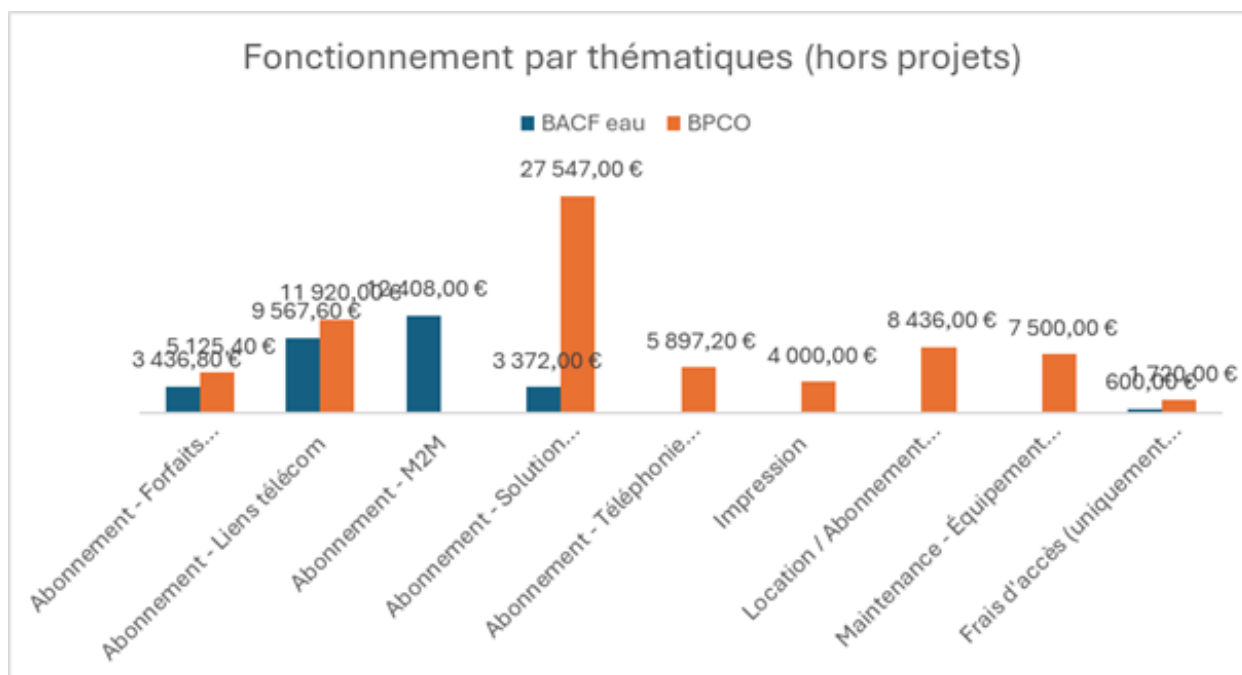


Conformément au plan pluriannuel du schéma directeur des SI, les investissements sont maintenus à un niveau global constant dans le cadre du renouvellement normal du matériel et des périphériques. Des investissements supplémentaires sont prévus côté BACF Eau pour l'ajout de matériel réseau dans les usines, afin d'initier un travail de segmentation.

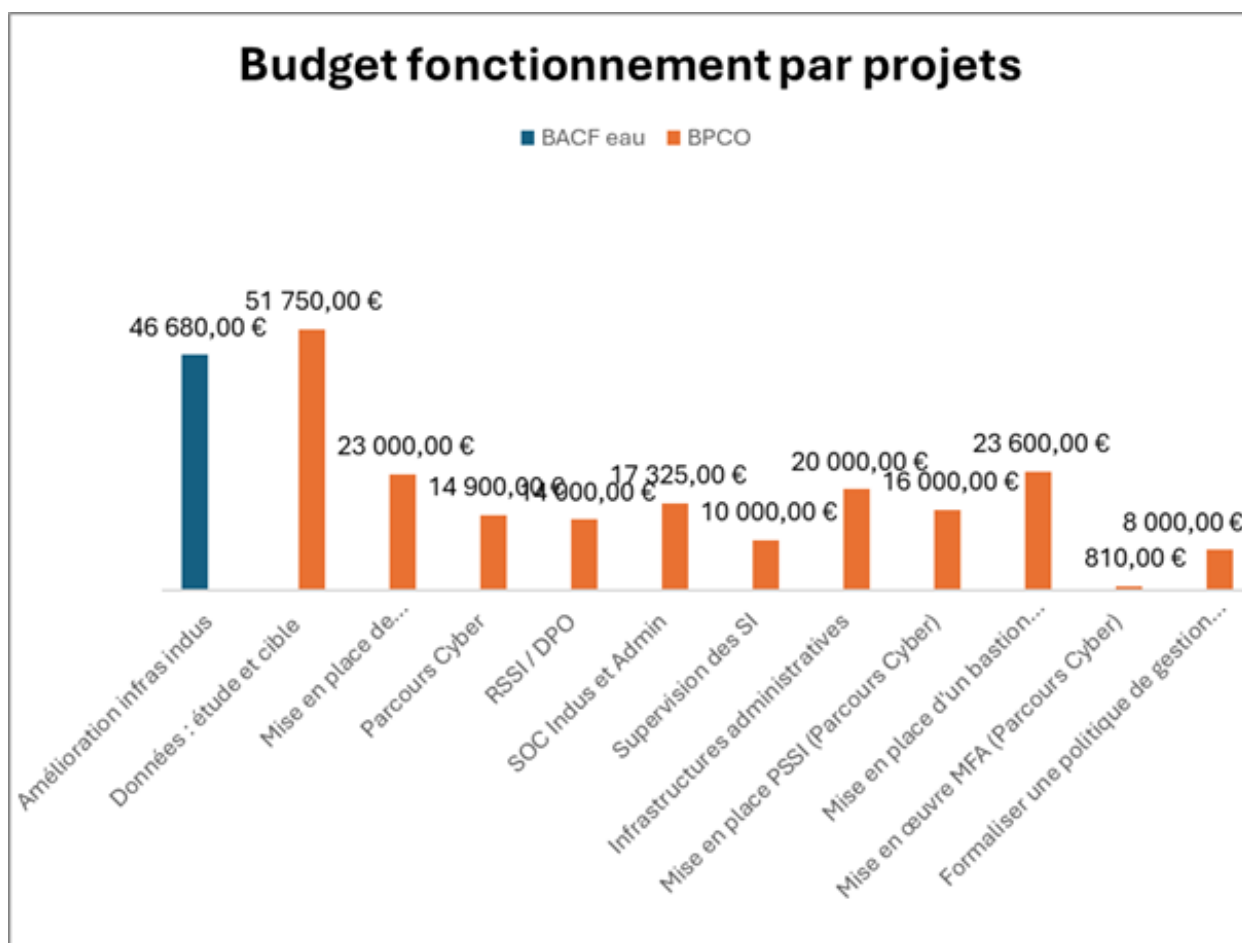


Du côté projets, les efforts d'investissements se poursuivent principalement côté infrastructures.

Fonctionnement



En fonctionnement, pas d'évolution majeure n'est à signaler par rapport à 2025.



Les efforts se poursuivent en section de fonctionnement, notamment à travers la réalisation de différentes études et la mise en place de solutions de sécurité. Une partie de ces actions est subventionnée dans le cadre du Parcours Cyber de France Relance, à hauteur de 50 000 €.

Synthèse :

	BACF eau	BPCO	Total général
Fonctionnement	76 064,40 €	271 530,60 €	347 595,00 €
Investissement	90 000,00 €	117 650,00 €	207 650,00 €
Total général	166 064,40 €	389 180,60 €	555 245,00 €

3.4.4 Communication

Les actions 2026 concernent :

1. Travaux courants :

- Appui aux services dans le cadre de la production de leurs supports de communication imprimés ou numériques,
- Appui aux services dans le cadre de leur communication interne/externe (newsletters, conférences de presse...),
- Travaux de communication courants (publications sur le site, supports divers...) et alimentation des réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) de manière régulière,
- Evénements internes avec le personnel (journée de cohésion, vœux, repas de fin d'année par secteurs).

2. Actions et projets :

- Suivi des ateliers pédagogiques, animés par le collectif GRAINE, dans les écoles autour de la consommation d'eau potable (incitation aux économies d'eau) ; action lancée en 2023 par le service ressource en eau (PGRE / Manche Horizon 2050),
- Poursuite du programme des visites des usines par les scolaires du CP aux CM2 et lycée agricole. Action liée à la production centre et sud,
- Participation et/ou organisation des visites des usines en collaboration avec d'autres services,
- Bilan et évolution de la campagne de communication « grand-public » sur les économies d'eau. L'objectif est de continuer la campagne de sensibilisation du public sur la consommation d'eau potable pour la saison estivale 2026. Action liée au service ressource,
- Autres actions liées aux changements et évolutions au sein de l'organisation du Syndicat,
- Travail sur l'harmonisation tarifaire : lancement d'une campagne de communication vers les élus, première phase.

3. Événementiel :

- Organisation et/ou participation à différents événements, notamment le salon du tourisme de Saint-Lô, les Rencontres Numériques et la journée IA et Data organisées par Manche Numérique, ainsi que le Salon des maires de la Manche.
- Organisation de la participation du SDeau50 au CGLE 2025.

4 – Budget principal « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions

4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Né de la volonté des collectivités actrices dans le domaine de l'eau potable de se fédérer pour notamment une gestion solidaire, pérenne et optimisée de la ressource en eau dans le département de la Manche, le SDeau50 œuvre donc, entre autres, pour des mesures en faveur de la préservation qualitative de la ressource en eau

telles que la mise en place d'animations des démarches Aire d'Alimentation de Captages (AAC). Depuis 2018, la gestion quantitative fait partie intégrante des missions du SDeau50. Ce qui permet d'appréhender les enjeux quantitatif et qualitatif indissociables de la ressource en eau.

Les engagements du SDeau50 se sont concrétisés par son implication dans le copilotage du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et le portage de l'Etude Volumes Prélevables (EVP). Une stratégie de gestion et protection de la ressource en eau acte retranscrit la politique stratégique et opérationnelle ambitieuse de la gestion de la ressource en eau sur le territoire pour la période 2025-2030.

Au fil des années, la direction de la ressource en eau s'est ainsi structurée en conséquence afin de répondre à l'ambition affichée du SDeau50. Elle s'appuie sur deux "pôles" fonctionnant en synergie et complémentarité : la gestion de la ressource en eau et l'animation des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

4.1.1.1 – Stratégie de préservation et de protection de la ressource en eau

Engagée depuis 2025, cette stratégie valorise la politique du SDeau50 en faveur de la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. L'équipe de la Direction Ressource en eau est spécifiquement dédiée pour mener à bien ladite politique.

Cette stratégie valorise toutes les actions menées par le syndicat depuis sa création et met en lumière celles qui sont projetées à horizon 2030 par la mise en exergue de façon très exhaustive :

- des enjeux de la préservation de la ressource sur le territoire du SDeau50,
- des priorités d'intervention sur les 6 prochaines années,
- des objectifs de qualité des eaux brutes à atteindre pour les ouvrages appartenant au SDeau50.

Dans le cadre de l'écriture de cette stratégie, il est apparu judicieux que le syndicat puisse en profiter pour renouveler sa stratégie foncière 2021-2025, actée par le comité syndical fin 2020. Ainsi, les priorités et objectifs en termes d'acquisition foncière, pour orienter durablement les pratiques agricoles sur des parcelles stratégiques pour la protection de la ressource en eau, ont été fixés pour la période 2026-2030.

Conformément à cette stratégie foncière, l'année 2026 sera marquée par l'application du droit de préemption sur des surfaces agricoles stratégiques pour la ressource par saisine du Préfet de la Manche. Une enveloppe annuelle de 250 000 € H.T. permettra au SDeau50 de se positionner sur les opportunités qui se présenteraient et se justifieraient.

4.1.1.2 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le comité syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) en y intégrant le plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE) initié par le Préfet de la Manche en 2018.

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique. Ledit PGRE est constitué de 2 volets :

- "Ressource en eau", animé et piloté par le SDeau50,
- "Agricole", animé et piloté par la Chambre d'Agriculture de la Manche.

Pour l'animation et la réalisation des actions concernant le SDeau50, l'année 2025 a été une année dite de transition entre la finalisation des dernières actions du PGRE et le lancement de l'Etude Volume Prélevable (EVP). L'EVP étant en quelque sorte la suite logique des réflexions, des actions et des projections mises en lumière dans le cadre du PGRE en réponse aux thématiques suivantes :

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quelles ressources en 2050 ?
- Quelles gestions de la ressource ?

Cette transition vers l'EVP ne marque pas la fin du PGRE mais l'année 2026 permettra de redéfinir les articulations entre PGRE et EVP menées de front. Un comité de pilotage est notamment prévu à cet effet début 2026.

A titre d'exemple, les dernières actions du PGRE portées par le SDeau50 finalisées en 2025 sont :

❖ **H₂ORIZON Manche 2050 Action 10 : Le développement du suivi de la ressource en eau**

Depuis plusieurs années, le SDeau50 s'est doté d'un outil de suivi et de prédictions hydrologique/hydrogéologique : IMAGEAU. Il permet de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau ; de même que les conditions météorologiques. Toujours en amélioration, il est rappelé que le SDeau50 a déjà investi près de 100 000 € sur les 7 dernières années. Des investissements annuels de l'ordre de 25 000 € H.T. sont prévus afin de :

- développer l'outil pour répondre aux missions portées par la direction de la ressource;
- assurer l'hébergement et le service technique (*service après-vente, notamment*).

❖ **H₂ORIZON Manche 2050 Action 15 : La participation à l'étude « rivages normands 2100 »**

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources. (Analyse du risque de salinisation des aquifères). Les résultats seront intégrés dans l'EVP.

❖ **H₂ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes**

Sur les 40 millions de m³/an d'eau prélevés par les collectivités pour assurer la production d'eau potable, 10 millions proviennent des aquifères des bassins cénozoïques du Centre Manche (Sainteny-Marchésieux, Lessay, Saint Sauveur et Merderet). Les connaissances structurales, sédimentaires et stratigraphiques sont très variables d'un bassin à un autre et ne permettent pas d'avoir une vision précise de la géométrie et du remplissage sédimentaire de ces bassins. Ces éléments sont capitaux pour pouvoir définir les volumes exploitables pour l'alimentation en eau potable en minimisant l'influence sur le milieu naturel.

Cette action a été basée sur la finalisation en 2025 d'une thèse portée par l'Université de Caen et le SDeau50 qui s'est étalée d'octobre 2022 à décembre 2025. Cette thèse, dont le titre est « *Les bassins sédimentaires cénozoïques du Cotentin : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques* », a pour objectif de « *réaliser une synthèse des forages et de plus rares affleurements afin de reconstituer les géométries sédimentaires dans les bassins cénozoïques et leur évolution structurale, dans un cadre stratigraphique bien défini. Il s'agit à la fois de détailler les relations géométriques entre les formations cénozoïques et leurs relations avec le substratum et les bordures armoricaines de ces bassins* ».

La présentation des conclusions de ladite thèse est programmée début 2026. Au-delà du PGRE, les résultats viendront amender l'EVP dans l'optique d'appréhender davantage le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique des secteurs concernés.

Cette quête d'amélioration de la connaissance et de compréhension des interactions entre les eaux de surface et souterraines est à souligner également par le partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin dans le cadre d'étude visant à appréhender l'influence des prélèvements sur le milieu naturel (*marais de Saint Germain su Sèves et Lessay*).

Par ailleurs, les bassins du Centre Manche sont situés en dessous de sites naturels remarquables (*PNR des Marais du Cotentin et du Bessin*). Ainsi, il est primordial d'assurer un suivi de l'influence des prélèvements sur ce milieu. A cet effet, et dans la lignée des études réalisées sur la période 2015-2020, le SDeau50 a relancé une étude de suivi floristique des sites de prélèvements (*Bassin de Sainteny et Bassin de Saint Sauveur*). Un travail collaboratif est envisagé avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur cette thématique afin de mutualiser les moyens, harmoniser les pratiques et partager nos connaissances.

4.1.1.3 – Etudes volumes prélevables

L'étude Volumes Prélevables a été engagée début 2025 sur les premières phases de collecte et d'analyse des données existantes. Dans la continuité des dynamiques engagées dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), elle vise à approfondir, sur l'ensemble des principaux bassins versants présents

dans la Manche, la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources. Elle tiendra compte des exigences des milieux aquatiques dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages.

L'année 2026 sera notamment marquée par la valorisation des premières phases et le lancement des campagnes terrain. Le bureau d'études ainsi que tous les acteurs engagés dans l'EVP chemineront également sur la connaissance des usages.

Financée en totalité par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), cette étude de près de 2 millions d'euros fait partie d'une réponse à un appel à projet de l'ordre de 3 millions d'euros. Des études et des investigations complémentaires sont menées en parallèles afin d'alimenter l'EVP. Il s'agit notamment de travaux universitaires d'amélioration de la connaissance sur le fonctionnement hydrogéologique sur les bassins tertiaires du Centre Manche et d'une étude sur les ressources en eau en domaine de socle en partenariat avec le BRGM (*bassins versants de la Sélune et de la Vire*) => A fin 2025, près de 25% des études ont été rémunérées.

4.1.1.4 – Démarches Aire d'alimentation de captages

Depuis la création du SDeau50, celui-ci assure la mission d'animation des démarches Aire d'alimentation de Captages (AAC). Les ouvrages pour lesquelles cette animation est effectuée concernent les ouvrages classés par l'Etat ou les agences de l'eau. Les dynamiques engagées s'appuient sur la stratégie de gestion et de protection de la ressource en eau établie pour la période 2025-2030 (voir chapitre 4.1.1.7).

Afin de répondre aux engagements portés par le SDeau50, les effectifs de la direction de la ressource en eau ont augmenté progressivement. Les démarches AAC sont ainsi menées depuis 2025 par près de 5,6 ETP répartis entre les agents suivants :

- 4 chargés de mission AAC "eaux souterraines",
- 1 chargé de mission AAC "eaux superficielles",
- 1 technicien "ressource en eau",
- 1 directeur de la ressource en eau.

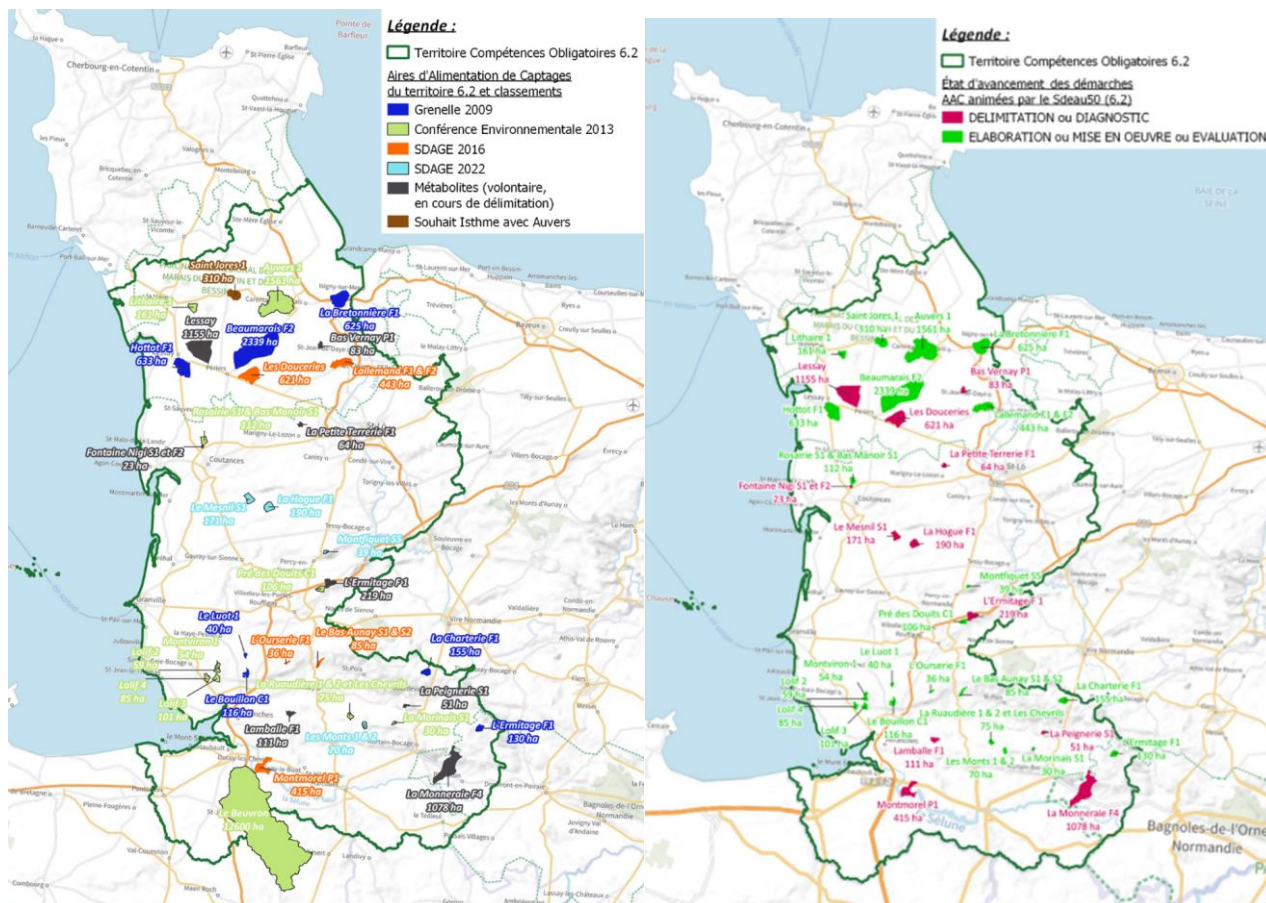
Les avancements des démarches sont les suivantes :

- **Pour les AAC souterraines**

Dans la continuité des dynamiques d'aires d'alimentation de captage en place ou en émergence, l'animation 2025 et à venir pour 2026 portent essentiellement sur :

- ☐ l'accompagnement individuel et collectif dans l'optique de faire émerger de nouvelles pratiques plus vertueuses en réponse aux enjeux de préservation de la ressource en eau (*quantité et qualité*),
- ☐ le suivi et le déploiement de dispositifs tels que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et le Paiement pour Services Environnementaux (PSE),
- ☐ l'accompagnement d'exploitants agricoles dans l'acquisition de matériel ou des aménagements favorisant des pratiques de préservation de la ressource en eau,
- ☐ la réalisation d'opérations de restauration et de préservation de haies bocagères et de rivières.

En complément des captages jugés prioritaires et sensibles, celles concernées par des problématiques de métabolites ont également fait l'objet d'investigations complémentaires en 2025. Selon les priorités et les opportunités, des actions supplémentaires pourraient être conduites. Les dynamiques se poursuivent à des niveaux d'avancement différents comme le souligne les éléments ci-dessous.



L'avancement et le prévisionnel de chacune de ces démarches est décrit au tableau ci-dessous :

Nom AAC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Beaumarais F2 (Saintenty)	1 ^{er} prog.													
Hottot F1 Créances-Pirou	1 ^{er} programme													
Douceries (Marchésieux)														
Rosairie/Bas Manoir (La Vendelée)	1 ^{er} programme													
Le Mesnil (St-Denis le V.) et La Hogue (Roncey)														
Montfiquet (Percy-en-N)														
Montmorel (Ducey)														
Ruaudière et Chevrils (Reffuveille)														
Les Monts (Juvigny-les V.)														
Ourserie (La Chaise B.)/ Bas Aunay Les (Loges/B.)														
Charterrie (Sourdeval)														
Morinai (Juvigny-les-V.)														
Ermitage (Ger) AELB	1 ^{er} prg													
Auver/St-Jores/Lithaire														
Brettonnière (Carentan-les-Marais)	1 ^{er} programme													
Lallemand (Le Dézert)														
Pré des Douits (Villedieu)														
AAC Le Bouillon/Le Luot	1 ^{er} prog.													
AAC Lolif/Montviron														
AAC Métabolites														

Légende :

ETAPE 1 - Délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité intrinsèque
ETAPE 2 - Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles
ETAPE 3 - Elaboration d'un programme d'actions agricoles et non agricoles
ETAPE 4 - Mise en œuvre du programme d'actions
ETAPE 5 - Evaluation à l'échéance du programme d'actions

• Pour les AAC superficielles

Dans la continuité des démarches menées sur les AAC dites d'eau souterraine et puisque la part de production d'eau potable via des prélèvements en eau de surface n'est pas négligeable dans la Manche, une étude sera menée en 2026 afin de proposer une délimitation d'AAC sur l'ensemble des prises d'eau du SDeau50 (couplées à celles du SMPGA et de Saint-Lô Agglo) puis de proposer une définition et une cartographie des vulnérabilités.

S'en suivront en 2027 l'émergence d'un programme d'actions et de diagnostics des pressions.

Cette étude d'un montant prévisionnelle de 100 000 € H.T. est aidée à hauteur de 80% par l'AESN.

La carte ci-contre représente les secteurs concernés par la présente étude.



4.1.1.5 – Suivi de la ressource

Comme explicité au point 4.1.1.2, la direction de la ressource en eau s'appuie sur un outil complet valorisant la compilation des données de suivis et de prédictions hydrologique, hydrogéologique et météorologique. Il est précieux en période de sécheresse pour anticiper et gérer les tensions de production.

Le réseau de suivi des piézomètres est en cours de densification avec l'équipement de plusieurs ouvrages sur le territoire du syndicat ; l'objectif étant d'avoir de la lisibilité la plus représentative et exhaustive possible. Ce travail mené en régie sera prolongé en 2026 pour un montant global de l'ordre de 30 000 € H.T. (équipements, instruments et asservissements).

Le suivi alors réalisé par la direction permet d'orienter les missions et priorités en fonction des besoins et des tensions en interne. Il est également partagé régulièrement auprès des acteurs du territoire concerné dont les institutions mobilisées autour du "comité ressource" piloté par les services de la préfecture de la Manche. Du fait des tensions en 2025, la direction a émis pas moins de 25 notes de suivi de la ressource.

4.1.1.6 – Mutualisation de l'animation des SAGE

L'opportunité d'une mutualisation de l'animation des SAGE au sein du SDeau50 (*Direction de la Ressource en Eau*) a été analysée :

- en réponse aux objectifs du PGRE,
- sur la base des résultats d'une étude réalisée par le SDeau50 sur l'harmonisation de son implication (gouvernance, financière, technique...) au sein des structures porteuses,
- et du fait des conclusions favorables des échanges entre les structures concernées (SDeau50, structures porteuses, EPCI, DDTM50 et Monsieur le Préfet).

Elle est ainsi engagée depuis 2024 dans l'optique, entre autres, de mutualiser les dynamiques, de porter et partager des actions et des stratégies qui dépassent l'échelle des bassins versants ou qui sont communes à

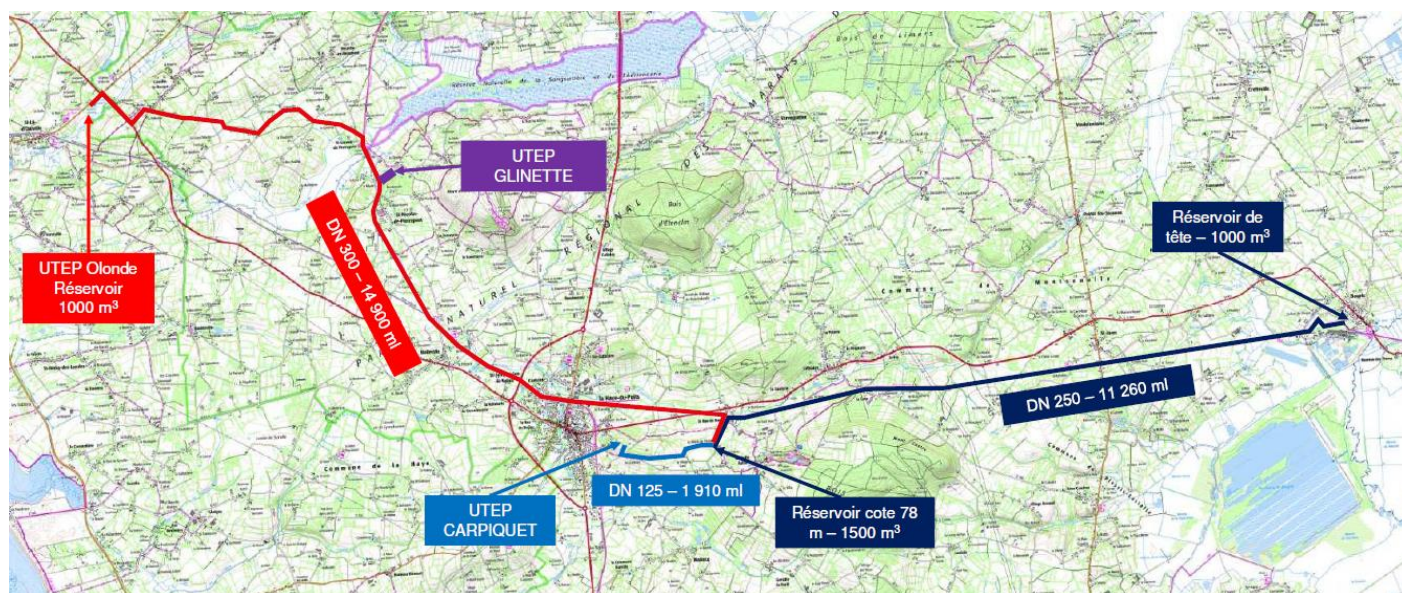
l'ensemble des bassins versants, de contribuer à la constitution d'un observatoire mutualisé de données sur l'eau et d'élaborer une stratégie partagée de communication-sensibilisation-formation.

L'équipe s'est renforcée en 2025 par l'arrivée de 2 animateurs pour les SAGE Côtiers Ouest Cotentin et Sélune. Ils viennent compléter les animateurs en poste depuis 2024 sur les SAGE Douve-Taute et Vire.

Fort des bénéfices constatés de cette mutualisation, les dynamiques actuelles seront préservées et développées en 2026.

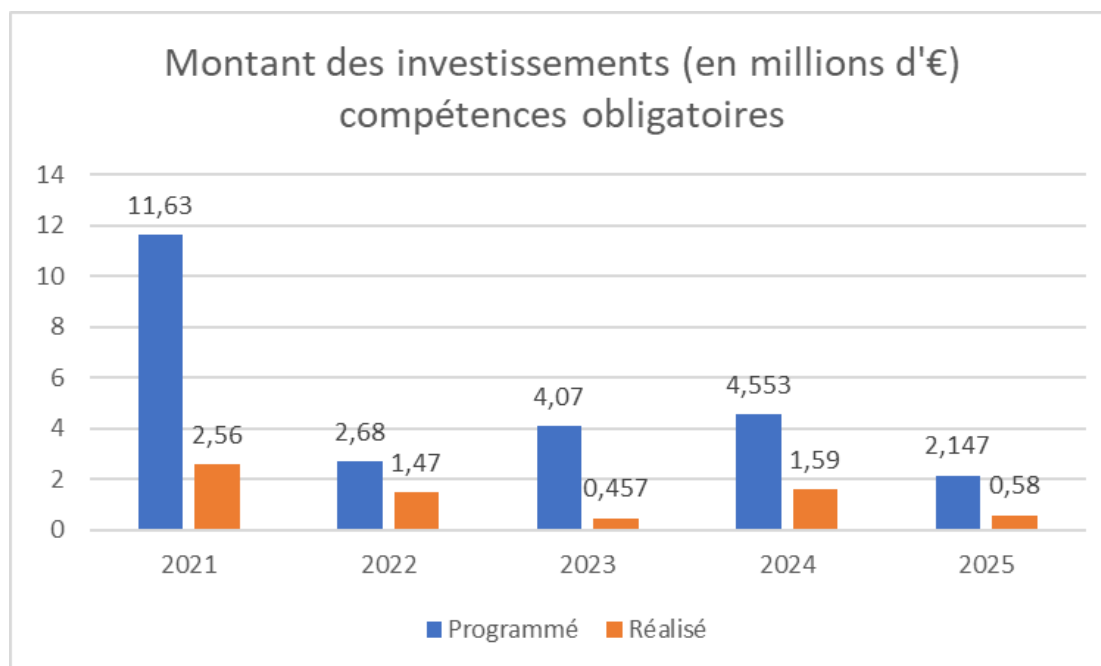
4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

L'année 2025 a été marquée par la finalisation de l'AVP concernant la liaison Centre Nord Ouest. Les contraintes réglementaires environnementales et les incertitudes sur les ressources disponibles ont imposé aux maîtres d'ouvrages de suspendre ce projet, dans l'attente, notamment, de la réalisation des Etudes Volumes Prélevables (EVP). Les besoins de sécurisation de ce secteur seront étudiés en 2026 sous un spectre plus local.



Les retours d'expériences des dernières tempêtes ont conduit le SDeau50 à mettre en œuvre des sécurisations électriques sur les unités de production les plus sensibles, en particulier sur les chaînes d'interconnexions. En 2026, cette sécurisation portera sur l'usine de Milly.

Montant des investissements 2021- 2025

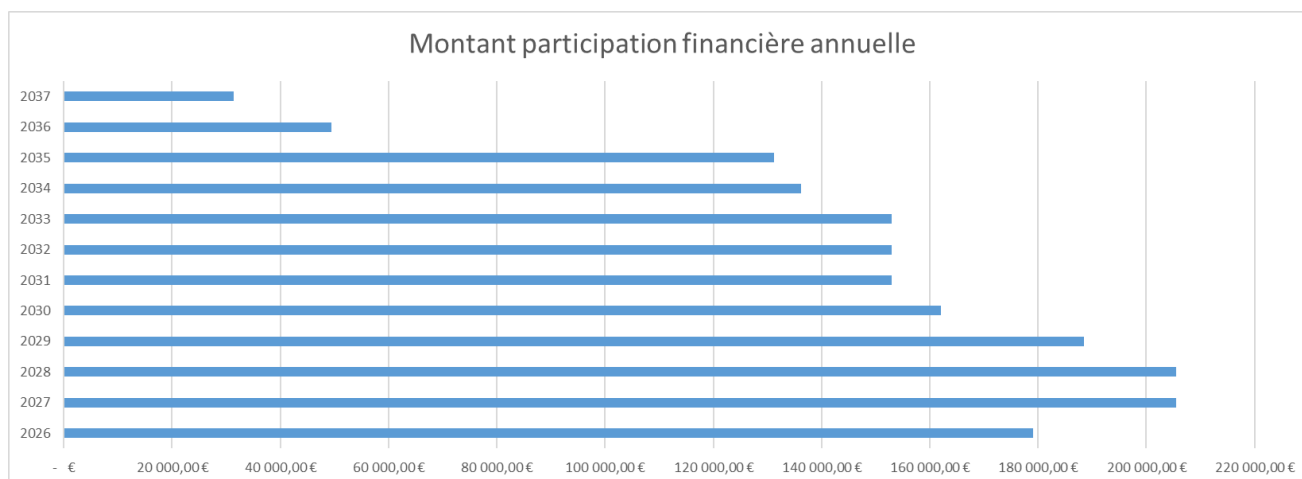


La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant

Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2026 sont les suivants :

Maitre Ouvrage	Maitre d'ouvrage	Intégration au schéma	Montant opération	Participation annuelle	Début	Fin
1 - Liaison Mortain St Barthelemy	SDeau50	2017	298 364,40 €	6 399,91 €	2018	2037
3 - Liaison St Loup - Avranches Est	SDeau50	2019	659 123,25 €	26 364,93 €	2020	2029
10 - Liaison St Hilaire - SMPBC	SDeau50	2018	71 348,46 €	5 707,88 €	2022	2026
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - LHP	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	418 372,73 €	16 734,91 €	2024	2033
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - Mairie	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	109 902,51 €	8 792,20 €	2024	2028
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel - SDeau50	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	102 950,84 €	8 236,07 €	2024	2028
6 - Sécurisations Saint Lo Agglo (Fumichon/Condé)	ST LO AGGLO	2018	1 260 000,00 €	25 000,00 €	2026	2036
6 - Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé/St Jean d'Elle)	ST LO AGGLO	2018	940 000,00 €	18 800,00 €	2026	2035
7 - Sécurisations Saint Lo Agglo (Gaignes)	ST LO AGGLO	2018	612 600,00 €	25 000,00 €	2026	2035
9 - Liaison St Plancher - St Jean des Champs	SMPGA	2018	500 000,00 €	20 000,00 €	2026	2035
12 - Liaison Sartilly Sud	SMPGA	non	400 000,00 €	16 000,00 €	2027	2035
12a - Liaison interco Montviron et sécurisation usine de Longrais	SMPGA	non	115 000,00 €	9 200,00 €	2026	2030
13 - sécurisation AEP Ste Marie du Mont au SIAEP de l'Isthme	ISTHME	non	2 520 000,00 €	25 000,00 €	2027	2047
15 Sécurisation de l'usine Longrais	SMPGA	non	386 042,00 €	15 441,68 €		
16 - Raccordement du réservoir de St Plancher	SMPGA	non	22 000,00 €	8 800,00 €	2026	2026

Plusieurs projets ont été validés par le comité du SDeau50 ou présentés en commission des interconnexions et seront engagés par les collectivités au titre de l'année 2026. Le montant de l'aide est plafonné à 25 K€ par an. Le montant des aides octroyées par le SDeau50 en 2026 restera inférieur à 200 000 €.



Les autres projets de sécurisation secondaire seront étudiés dans le cadre de la révision du schéma départemental qui sera engagé en 2026.

4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*),
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*),
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*).

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015.

En 2025, le SDeau50 a apporté son concours sur les missions suivantes :

- SIAEP de La Haye-Pesnel : Appui en vue d'une passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de travaux de renouvellement de canalisations pour 1 063.75 €.

Les conventions d'assistance à la gestion du service public se sont terminées avec l'exercice 2024. Ces conventions sont renouvelées à la demande pour les collectivités suivantes.

Collectivités concernées par assistance gestion service public :
Commune de la Haye Pesnel
SIAEP de la Coudraye
SIAEP de la Haye Pesnel
SIAEP de Sainte-Marie du Mont
SIAEP de Sainte-Mère Eglise
Syndicat AEP Auvers et Méautis

5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution »

- Orientations budgétaires

L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 comprend un budget unique :

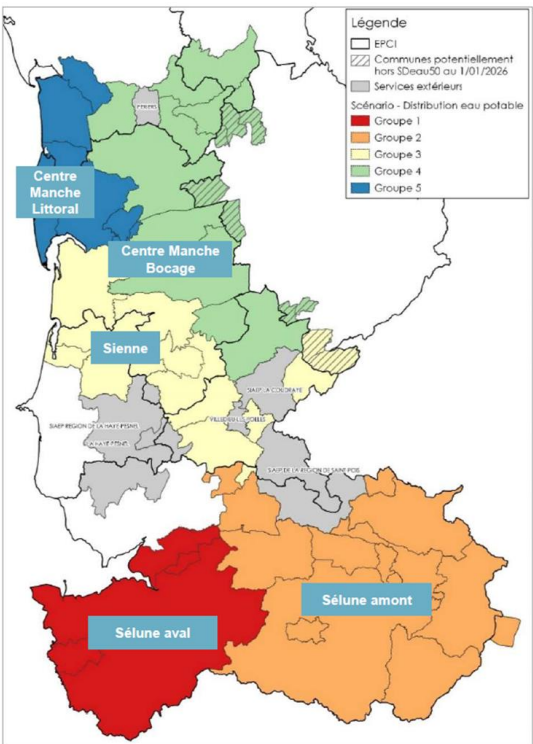
Le budget annexe « compétence facultative eau » qui regroupe les charges et les produits de la production et de la distribution quel que soit le mode de gestion retenu.

5.1 – Réorganisation des modes de gestion / Harmonisation des tarifs de l'eau

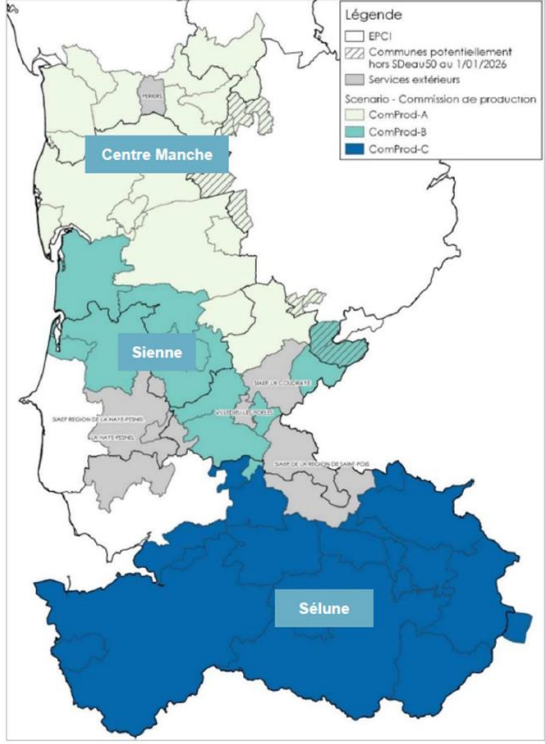
Depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence à la carte est organisée à partir de 5 commissions distribution et 3 commissions production. Les cartes ci-dessous présentent la nouvelle organisation des territoires.

Par ailleurs, le SDeau50 propose désormais la compétence à la carte assainissement collectif et assainissement non-collectif.

5 commissions distribution



3 Commissions production



En 2026, un nouveau contrat est mis en œuvre et concerne la commission distribution Sienne et la commission production Sienne :

01/01/2026 : Nouveau contrat de concession production et distribution eau potable (Ex-territoires de Gavray et Montbray) pour une durée de 4 ans : attribué à STGS.

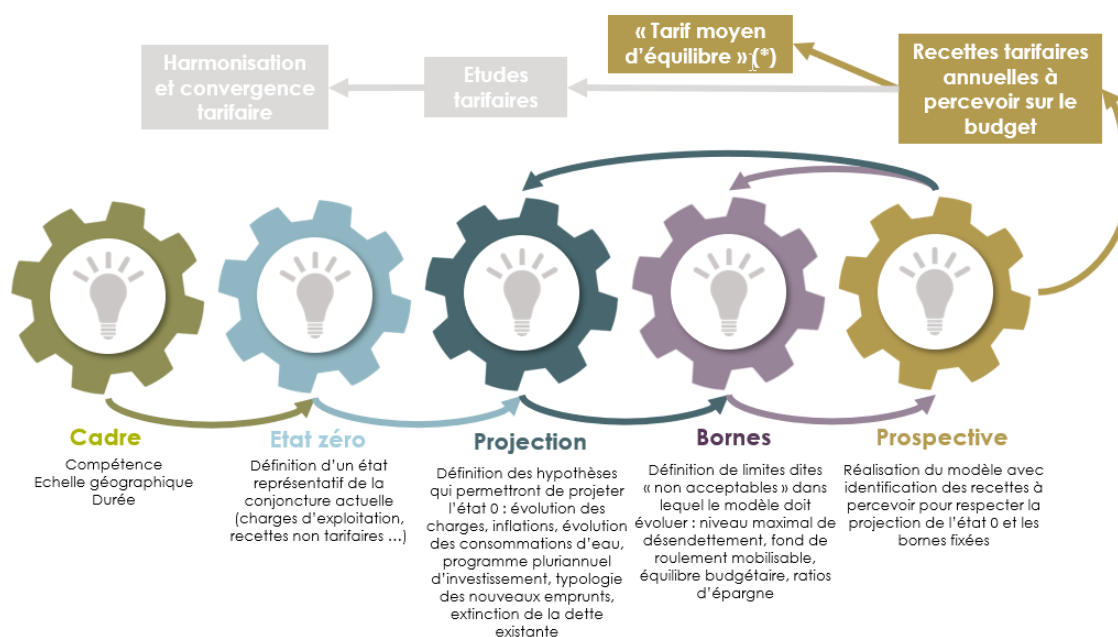
La production et la distribution n'ont pas été séparées : contrat d'attente.

En 2026, il n'y aura pas de nouvelles consultations à lancer.

La réalisation d'audits de contrats est programmée en 2026 pour un montant de 36 000 €.

Les travaux de séparation des périmètres production-distribution par la pose de compteurs/débitmètres de livraison et de chloromètres se poursuivent en 2026 pour un montant de : 160 000 €

Afin de sécuriser l'accès aux ouvrages dans le cadre d'une passation entre deux opérateurs, le SDEAU50 poursuit la mise en place du système de clés électroniques démarrée en 2025 : 60 000 €



L'harmonisation tarifaire illustre un choix politique collectif porté par les élus du SDeau50. Aujourd'hui, 37 grilles tarifaires coexistent sur le territoire, créant une disparité contraire à l'esprit du service public.

Pour y remédier, le SDeau50 s'est engagé à mettre en œuvre, dès 2025, une évolution tarifaire **équitable et maîtrisée**, qui se déploiera progressivement jusqu'en 2035.

Le nouveau système tarifaire sera introduit progressivement à partir de 2026 et pleinement appliqué en 2035.

Objectifs du nouveau tarif :

- ✓ Part fixe cible : **110 € HT/an**
- ✓ Part variable cible : **2,434 € HT/m³**

Bénéfices concrets pour les usagers :

- ✓ Une facture unique et facile à comprendre
- ✓ Un tarif identique, quel que soit le lieu de résidence

5.2 – Les prévisions d'investissements de la direction Régie exploitation

Rétrospectivement, en 2025, différents travaux ont été réalisés sur les sites en régie :

Pour la production :

- Amélioration sectorisation / recherche de fuite : achat matériels divers (recherche au gaz), renouvellement débitmètres sectorisation, créations de nouveaux points de surveillance,
- Mise en place de 12 analyseurs ph/ chlore (1 secteur Pontorson, 11 secteurs centre),
- Reprise automate complet bache 500 secteur Montmartin,
- Remplacement matériels télécommunication S500 vers S4 (secteur sud),
- Remplacement 1 véhicule production (secteur sud),
- Reprise coffrets Soude, javel, polymère, FeCl₃ usine St Sauveur,

- Remplacement portail usine St Sauveur (changement moteur et portail neuf),
- Remplacement portes réservoirs secteur centre,
- Renouvellement divers équipements annuels pour les usines de production,
- Démarrage étude diagnostic usine Gauberdère et St Sauveur (exploitation – optimisation) en 2025,
- Remplacement actionneurs vannes filtres à sable, usine St Sauveur.

Pour la distribution :

- Renouvellement matériel d'analyses terrain distribution secteur sud,
- Mise en place analyseur chlore/ph sur 1 réservoir secteur centre,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 4 véhicules (2 pour le secteur sud, 2 pour le centre) et un camion fourgon pour le secteur centre,
- Amélioration visibilité, sécurité et aménagement intérieur des véhicules,
- Recherche de fuite : renouvellement équipements sectorisation, créations de nouveaux points de surveillance,
- Renouvellement portes réservoirs secteur centre,
- Remplacement escalier stock distribution (secteur centre),
- Renouvellement surpresseur secteur centre,
- Mise en place d'analyseurs pH/chlore sur 4 réservoirs et 5 surpresseurs,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 3 véhicules (2 pour le secteur sud, 1 pour le centre),
- Renouvellement remorque TP, tondeuse autoportée, compresseur, découpeuse, tire câble, burineur,
- Travaux d'aménagement du bâtiment distribution à St Aubin de Terregatte (vestiaires et salle repas).

En 2026, Il est prévu :

Pour la production :

- Refonte globale des 3 supervisions production (sécurisation, mise en commun des outils, mise à jour, optimisation),
- Renouvellement pompes et autres organes vieillissants sur les usines, dans l'attente de la fin de l'étude d'optimisation pour l'usine de la Taute et la Gauberdère.

Pour la distribution :

- Refonte globale des 2 supervisions distribution (sécurisation, mise en commun des outils, mise à jour, optimisation),
- Amélioration sectorisation / recherche de fuite : achat matériels divers, renouvellement débitmètres sectorisation, pré localisateur fixe,
- Renouvellement surpresseur secteur centre,
- Amélioration du parc automobile (remplacement) de 4 véhicules (2 pour le secteur sud, 2 pour le centre),
- Renouvellement mini pelle et 2 portes mini pelle,
- Suite et fin des travaux d'aménagement du bâtiment distribution à St Aubin de Terregatte (vestiaires et salle repas).

5.3 - Les prévisions d'investissement de la direction études générales et interconnexions

Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est un outil de gestion et de programmation pluriannuelle permettant d'assurer le renouvellement du patrimoine et la maîtrise des infrastructures de production et de distribution d'eau (compétence 6.3).

Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine (EDCH).

La réalisation de ces deux documents fera l'objet d'une consultation commune ayant pour objectif de mutualiser les visites initiales ainsi que les programmes d'investissements en découlant.

Les documents de consultation réalisés en 2025 permettront d'initier cette étude globale en 2026. Un appui financier de l'Agence de l'eau est attendu.

Etude de caractérisation et de réduction du risque lié à la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau de distribution :

Le CVM est un gaz classé comme substance cancérigène. Sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC. L'évaluation de ce risque sanitaire est une obligation réglementaire cadrée par l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012.

En 2023, le SDeau50 a fait appel à un prestataire externe à l'appui d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter cette opération. Les résultats de cette étude devront aboutir à des mesures concrètes de réduction du risque CVM sous forme d'un plan d'actions pluriannuel.

La création ou la mise à jour d'une partie des modélisations hydrauliques s'est déroulée en 2025. Ces modélisations ont permis déclencher les premières campagnes d'analyses durant l'été 2025. Les premiers travaux prioritaires sont menés en novembre 2025.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité : achèvement des modélisations, réalisation de campagnes d'analyses et travaux de réduction du risque.

5.4 - Les prévisions d'investissement de la direction étude et travaux.

Les programmes d'investissement globaux sont issus des propositions examinées à l'échelle des commissions distribution.

Ils sont complétés par des opérations communes indispensables pour respecter les différentes réglementations et mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Un travail de proposition et de concertation doit toutefois être mené afin d'optimiser l'engagement des opérations, de favoriser des économies d'échelle et surtout de mieux bénéficier des opportunités de financement rendues possibles par le regroupement budgétaire des différentes commissions.

- **La finalisation des études diagnostiques du réseau et des ouvrages.**

Dès le transfert de compétence, des études diagnostiques de réseau ont été engagées ou poursuivies afin d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender les risques liés à la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution. Ces études ont également permis de définir et de chiffrer les travaux de mise en sécurité des réservoirs pour la sécurité du personnel (risque de chute).

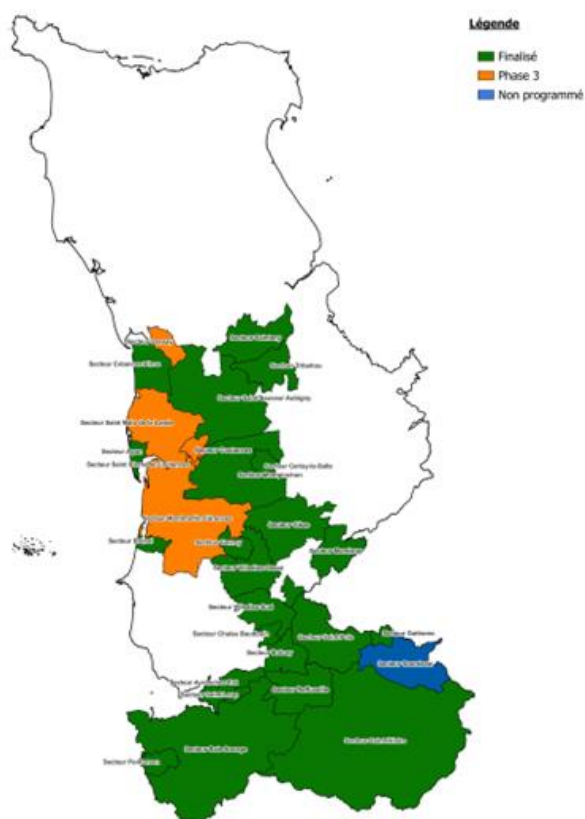
Ont été finalisées en 2025 les études diagnostic suivantes :

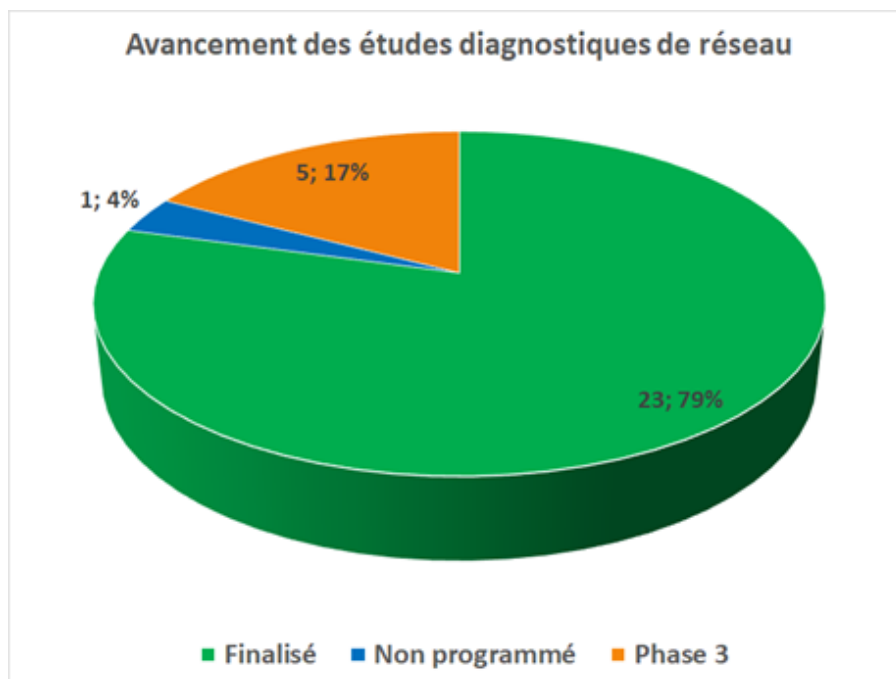
- Cerisy la Salle

Seront finalisées en 2026 les études diagnostiques des CLEP suivants :

- Coutances, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Malo de la Lande, Lessay, et Montmartin Cérences.

Les programmes pluriannuels de travaux seront établis à partir de ces études en regroupant les actions de même nature dans le cadre d'opérations globales à l'échelle du SDeau50



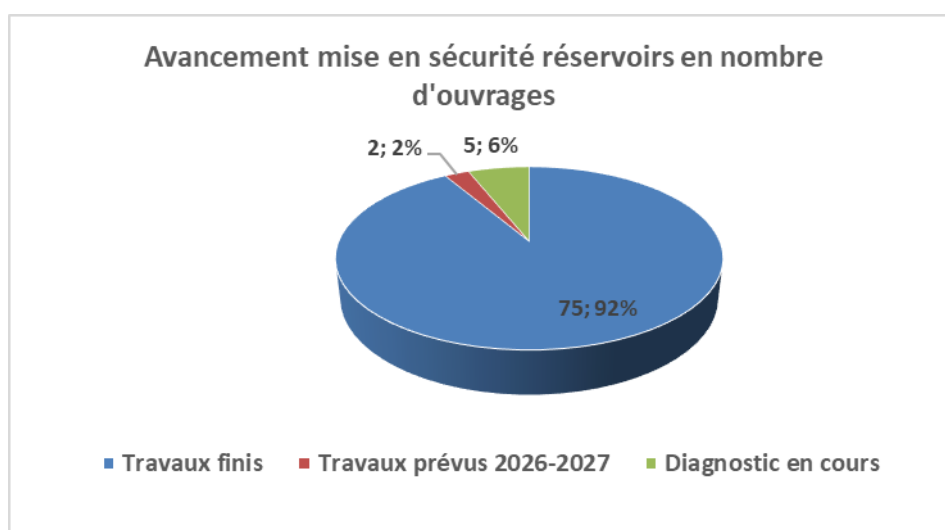


- **La mise à niveau des ouvrages de génie civil**

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mise en évidence.

Un programme regroupant la mise en sécurité pour les intervenants des 82 réservoirs classés dangereux est en cours d'exécution afin de compléter les actions préalablement engagées au niveau local.

A ce jour, 92% des réservoirs ont été sécurisés vis-à-vis des risques de chute en hauteur. Le programme de travaux se poursuivra sur 2026-2027 et portera sur les ouvrages pour lesquels les études diagnostiques sont en cours de finalisation



Certains ouvrages sont également concernés par une réhabilitation complète du génie-civil comprenant notamment la réfection de l'étanchéité.

En 2026, 7 nouvelles opérations de réhabilitations seront engagées sur les secteurs suivants :

- **Commission distribution Sélune aval**
 - Baie Bocage : 1 ouvrage : Réservoir R1 à Poilley
- **Commission distribution Sélune amont**
 - Sourdeval : 2 ouvrages à Périers-En-Beauficel (by-pass et abandon) et Route de Vire à Sourdeval
 - Reffuveille : 1 ouvrage Le Frêchet au Grand-Celland
- **Commission distribution Sienne**
 - Bréhal : 1 ouvrage : Réservoir de Bréhal
- **Commission distribution Centre manche bocage**
 - Saint-Sauveur : 2 ouvrages : Réservoirs de la Butte et de la Cosnurie (Etudes)
- **Commission distribution Centre manche littoral**
 - Coutances : 3 ouvrages à Cambernon : Finalisation des travaux début 2026
 - Agon : poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une bache au sol

Le recensement des réservoirs à réhabiliter se poursuivra en 2026 sur la base des études diagnostiques du réseau et des ouvrages. Il s'appuiera également sur des études approfondies de l'état structurel et fonctionnel du génie-civil de ces ouvrages. L'objectif étant là aussi de pouvoir établir une programmation pluriannuelle de ces travaux.

• **Les travaux sur réseaux**

Les opérations de renouvellement de réseau peuvent toujours bénéficier des aides de l'agence de l'eau dans le cadre du 12^{ème} programme mais avec des modalités plus défavorables par rapport au 11^{ème} programme.

En 2024 (11^{ème} programme), les taux d'aide maximum étaient les suivants :

Taux d'aide maximum	Aides bonifiées (⇒ 31/10/2024)
Communes pas en ZRR*	40%
Communes en ZRR*	60%

*ZRR * : Zone de revitalisation rurale*

Le montant plafond des aides était calculé de la manière suivante :

- Volumes annuels économisés x 50 ans x Prix de l'eau (€ HT)

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau qui s'applique depuis le 1er janvier 2025, la notion de ZRR n'intervient plus et le montant plafond des aides est désormais calculé de la manière suivante :

- Volumes annuels économisés x 50 €

Le prix de l'eau n'intervenant plus comme facteur multiplicateur, le montant des aides s'en trouve fortement réduit pour les travaux de renouvellement de canalisations. La recherche de nouveaux financements (DETR, FEDER) sera ainsi poursuivie en 2026.

Le renouvellement des réseaux de distribution est le principal enjeu financier des prochaines décennies. Actuellement, le taux moyen de renouvellement effectué sur le périmètre du SDeau50 est de 0.37 % sur les 5 dernières années (2020-2024). Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il sera nécessaire d'accentuer progressivement le renouvellement des réseaux et d'approcher dans un premier temps un taux de 0,6% (« ambition forte » du SDeau50).

▪ **Les travaux liés à la production d'eau**

Les principales opérations concernant la production d'eau sont les suivantes :

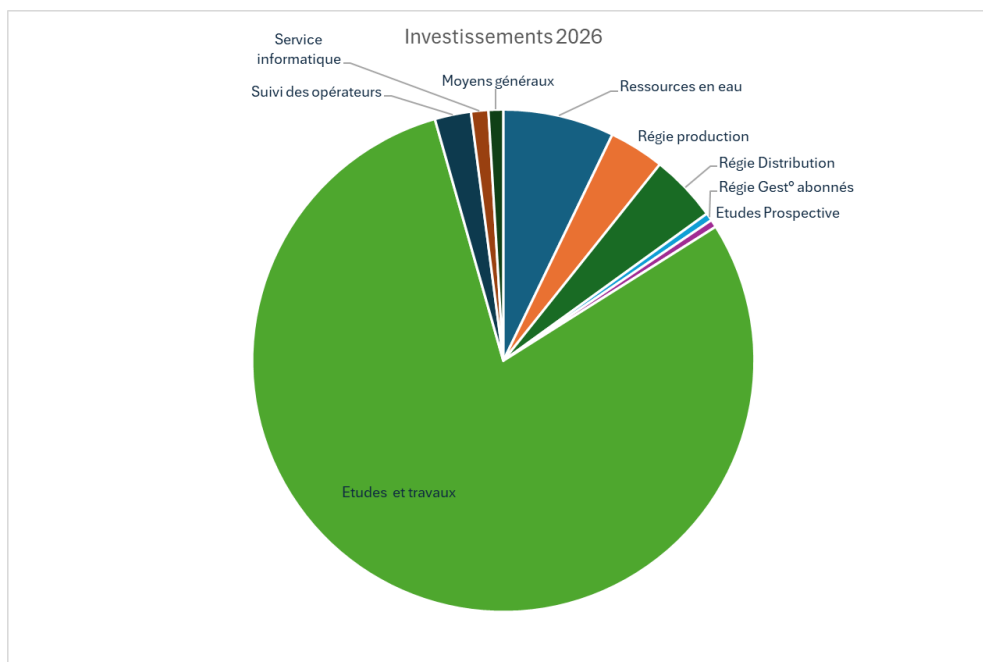
- La poursuite du dossier relatif à la mise en place d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonation sur le site de Lessay. À la suite de la réhabilitation du forage F1, la qualité de l'eau de ce forage a fortement évolué avec une baisse significative de la dureté de l'eau ce qui a permis d'acter en 2024 la suppression du traitement de décarbonatation. Concernant la matière organique et les pesticides, pour donner suite aux analyses réalisées, leur traitement sera maintenu. Le permis de construire sera déposé début 2026 et la consultation pour les travaux sera lancée par la suite.
- L'étude sur l'optimisation de la station de traitement de déferrisation et de déminéralisation de Gavray initiée en 2024 sera présentée début 2026.
- L'étude diagnostique de la filière de traitement complet de la Gauberdrière, en cours de finalisation, va permettre d'engager dès 2026 une première tranche de travaux d'optimisation pour un montant de 300 000 € portant sur la réhabilitation de la bache eaux sales, la couverture du décanteur et des filtres ainsi que la refonte de la préparation/injection de lait de chaux.
- L'étude diagnostique de la filière de traitement complet de Saint-Sauveur Lendelin en cours de finalisation, va permettre d'engager dès 2026 une première tranche de travaux d'optimisation pour un montant de 150 000 € portant sur le renouvellement de l'armoire électrique et de l'automate.

▪ **Le tableau récapitulatif des investissements par direction**

▪

DIRECTION	LIBELLE	MONTANT
Ressource en eau 719 215 €	Acquisition foncière	250 000,00 €
	Aménagement PSE	103 215,00 €
	Equipements	145 000,00 €
	Etudes	104 500,00 €
	DUP indemnités	42 000,00 €
	Sécurisation	75 000,00 €
Régie 750 000 €	Production	358 500,00 €
	Distribution	436 000,00 €
	Gestion des abonnés	50 500,00 €
Etudes prospectives 500 000 €	CVM	350 000,00 €
	Schéma directeur	150 000,00 €
Etudes et travaux 8 008 007,18 €	Canalisations	3 306 000,00 €
	Canalisations CVM	800 000,00 €
	Equipements	260 000,00 €
	Etudes MOE	135 000,00 €
	Etudes PGSSE	200 000,00 €
	Réhabilitation réservoirs	917 007,18 €
	Trav. Urgents NP	760 000,00 €
	Réhab. usine	1 410 000,00 €
	véhicule	25 000,00 €
Suivi des Opérateurs 235 000 €	Equipements	160 000,00 €
	Sécuris. Badges	60 000,00 €
	véhicule	15 000,00 €
Service informatique 112 000 €	Amélioration infra	80 000,00 €
	Renouv mat. Infor	32 000,00 €
Moyens généraux 95 500 €	Locaux Coutances	90 000,00 €
	Divers équipement	5 500,00 €
	TOTAL	10 320 222,18 €

Orientations budgétaires 2026 par direction



5.5 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau »

Les perspectives budgétaires ci-après visent à présenter les conditions permettant de satisfaire aux exigences de soutenabilité financière du programme d'investissement.

Considérant le caractère massif et inédit du volume des investissements à venir, le SDeau50 a retenu le cabinet HEKEOS pour recourir à des financements complémentaires au titre de la DTER, Fonds Vert et FEDER. Il est indispensable de s'engager à préserver une capacité d'autofinancement, c'est-à-dire d'épargne, suffisante et au-delà à conserver des ratios financiers à des niveaux acceptables par nos prêteurs.

Le niveau d'épargne brute pour 2026 est estimé à 5 M€ et la capacité de désendettement proche des 5 années.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général et de gestion courante du service enregistrent une légère baisse, chaque direction du SDeau50 ayant revu ses crédits afin de réduire les dépenses d'exploitation pour 2026. Pour le service « Ressource en eau », les dépenses ont été réajustées avec la mise en place d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement étalés sur trois exercices.

Néanmoins, certaines dépenses échappent à la maîtrise du service et relèvent du cadre réglementaire :

- **Énergie** : le marché avec le SDEM50 a été attribué au nouveau fournisseur Total Énergie. Compte tenu du caractère industriel et commercial du SDeau50, ce dernier a pu, sur sa demande, bénéficier pour 2025 d'un dégrèvement de l'ancienne taxe CSPE, désormais appelée « accise sur l'électricité ». Si cette disposition est reconduite, le dégrèvement serait renouvelé.
- **Autres charges courantes** : les prix des fournitures et pièces devraient rester stables. La rémunération à verser aux concessionnaires connaît toutefois une légère augmentation, conforme aux modalités contractuelles et aux indices de prix.
- **Redevances Agence de l'eau** : la réforme des redevances, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, a été prise en compte dans les prévisions.

RÉFORME DES REDEVANCES, POINTS DE REPÈRE

2024		2025	2026	2027
Écriture et publication des dispositions réglementaires pour les modalités de mise en œuvre.	Facture d'eau de l'abonné au service	3 nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation forfaitaire maximale).	Nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation au regard des indicateurs de résultats obtenus).	
Des travaux à conduire avec les collectivités sur la mise en œuvre de la facturation auprès des abonnés.	Déclaration à l'agence de l'eau	Déclaration et calcul des anciennes redevances (activité 2024).	Déclaration et calcul des nouvelles redevances sans indicateurs de performance (activité 2025).	Déclaration et calcul des nouvelles redevances avec indicateurs de performance de l'année 2024 (redevance 2026).
Vote des taux au plus tard en octobre par les Comités de bassin.	Reversement et paiement à l'agence de l'eau	Paiement des soldes redevances 2024 (ancien dispositif) et reversement des acomptes pour la redevance consommation 2025 (en cas de dépassements de seuil).	Paiement des soldes consommation 2025 et des acomptes pour la redevance consommation 2026 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2025.	Paiement des soldes consommation 2026 et des acomptes pour la redevance consommation 2027 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2026.

Elle a notamment introduit une nouvelle redevance dite de performance eau potable, devant inciter les entités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et maîtriser les fuites d'eau potable. Calculée en appliquant aux m3 d'eau facturés le taux voté par chaque instance de bassin, cette redevance est par suite ajustée par l'application d'un coefficient de modulation, fonction de la qualité du rendement du réseau, du niveau de sa connaissance et de sa gestion patrimoniale par l'entité.

Le tarif délibéré par le Conseil d'administration et le Comité de bassin Seine-Normandie pour cet exercice (0,148 euros/m3 contre 0,085 €/m3 en 2025) et un coefficient de modulation qui était évalué forfaitairement à 0.2 l'année de la mise en œuvre de la réforme, le coefficient applicable à l'exercice 2026 sera apprécié sur la base des données 2024 déclarées sur SISPEA soit un coefficient de modulation de 0.39 pour le SDeau50. A cela s'ajoute une contre-valeur ramenée à 3 % au lieu de 5 % l'année précédente.

Le taux de la redevance consommation eau qui s'est substituée à la redevance pollution voit son taux ramené à 0.34 % au lieu de 0.46 %.

■ L'évolution des dépenses de personnel

Une présentation détaillée sur les ressources humaines est prévue au point 7.

La masse salariale est composée de deux parties :

- Celle, contrainte sur laquelle la collectivité n'a aucune ou très peu de capacité à intervenir : le traitement calculé en référence à une grille indiciaire, les évolutions législatives et réglementaires, les mouvements de personnel ou encore le « GVT » (glissement vieillesse technicité)
- Celle, choisie et concertée qui intègre des décisions locales telles que les créations de postes, promotions internes, régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les charges accessoires (assurance, mutuelle, prévoyance...).

Les recettes de fonctionnement

Principale ressource du SDeau50, les recettes de fonctionnement proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Elles sont payées directement par les abonnés pour les services relevant de la régie ou de la gérance. Pour les services en concession ou en délégation, la part revenant à la collectivité est reversée sous forme de trois ou quatre acomptes, complétés par un solde versé l'année suivante

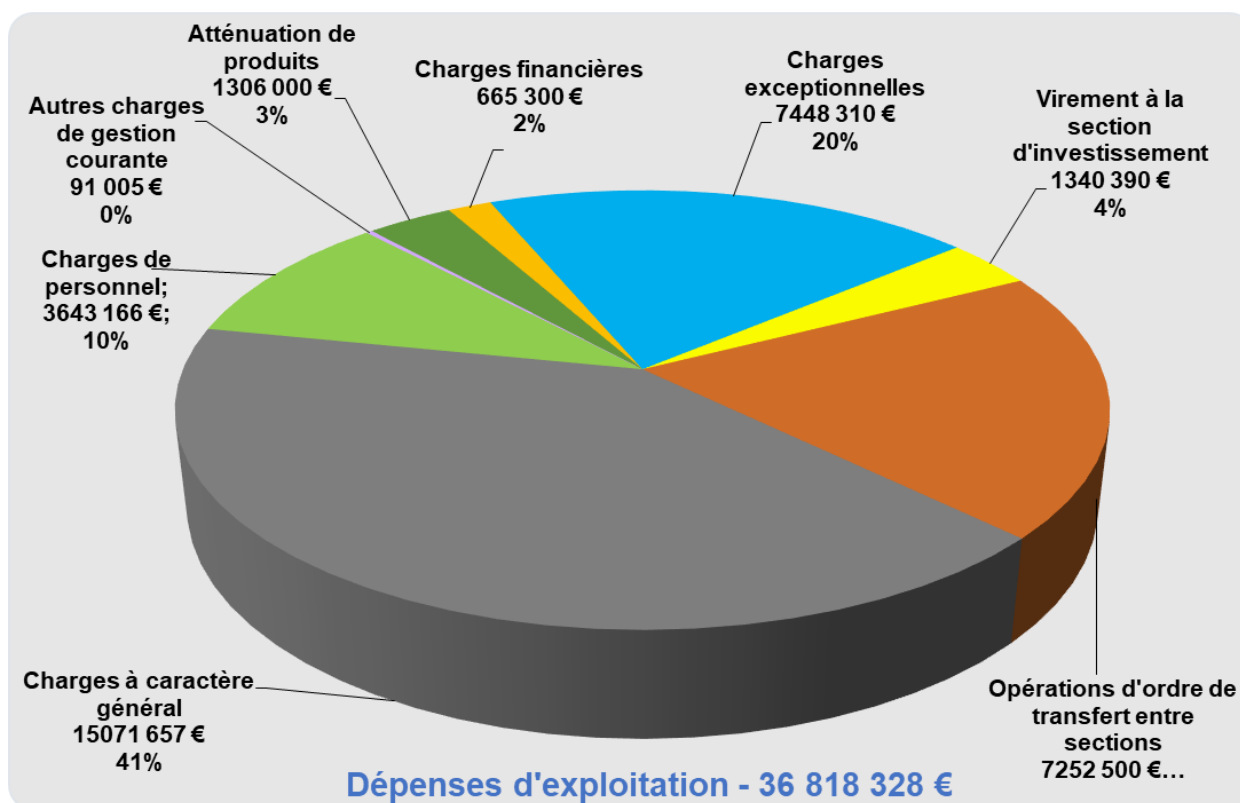
La recette issue de la vente d'eau repose sur plusieurs paramètres :

- **L'estimation des volumes**, évaluée à **8,370 Mm³** (référence consommation 2024),
- **Le tarif**, défini dans le cadre de l'étude sur l'harmonisation tarifaire votée le **3 juillet 2025**,
- **Un abattement de 8 %** appliqué à la part collectivité facturée par les concessionnaires,
- **Un abattement de 5 %** appliqué à la recette de vente facturée directement aux abonnés par la régie.

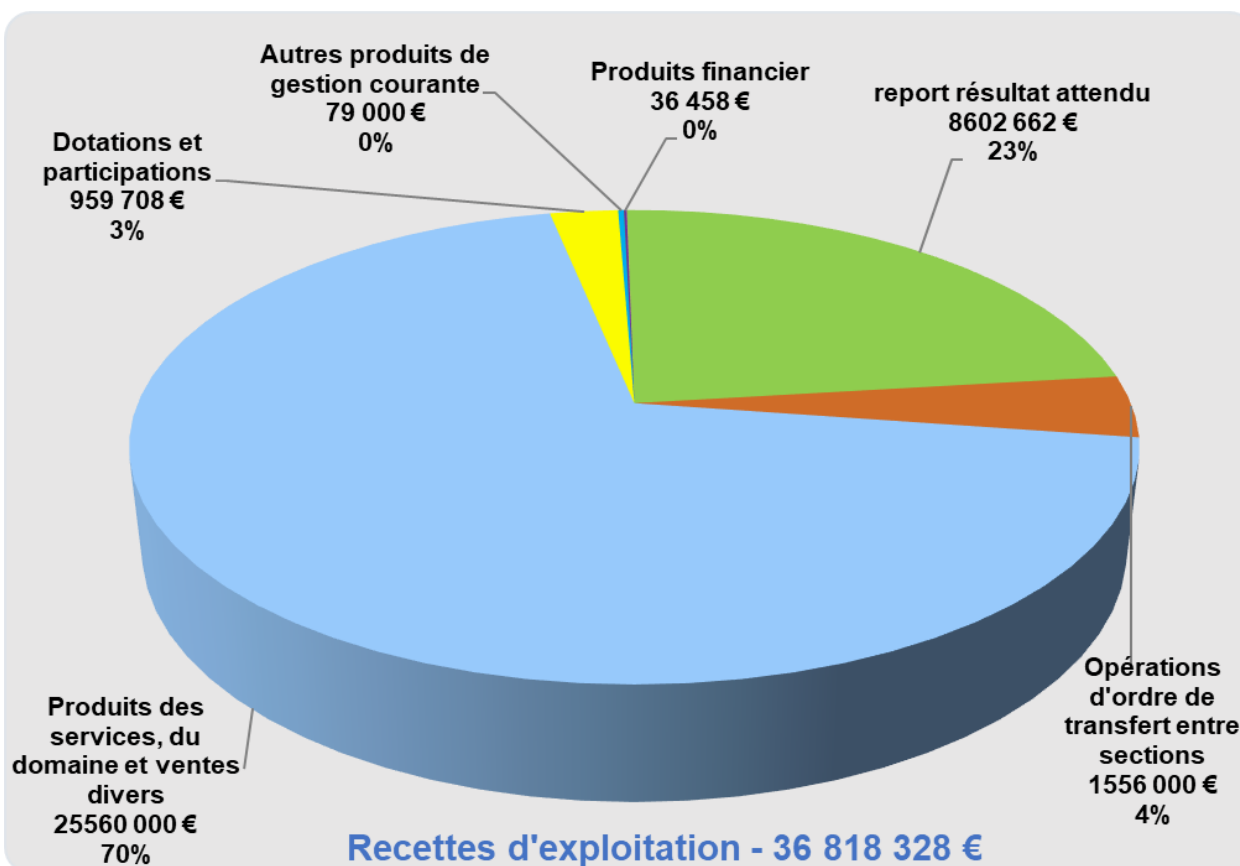
5.6 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2026

5.6.1 - Budget annexe « compétence facultative eau »

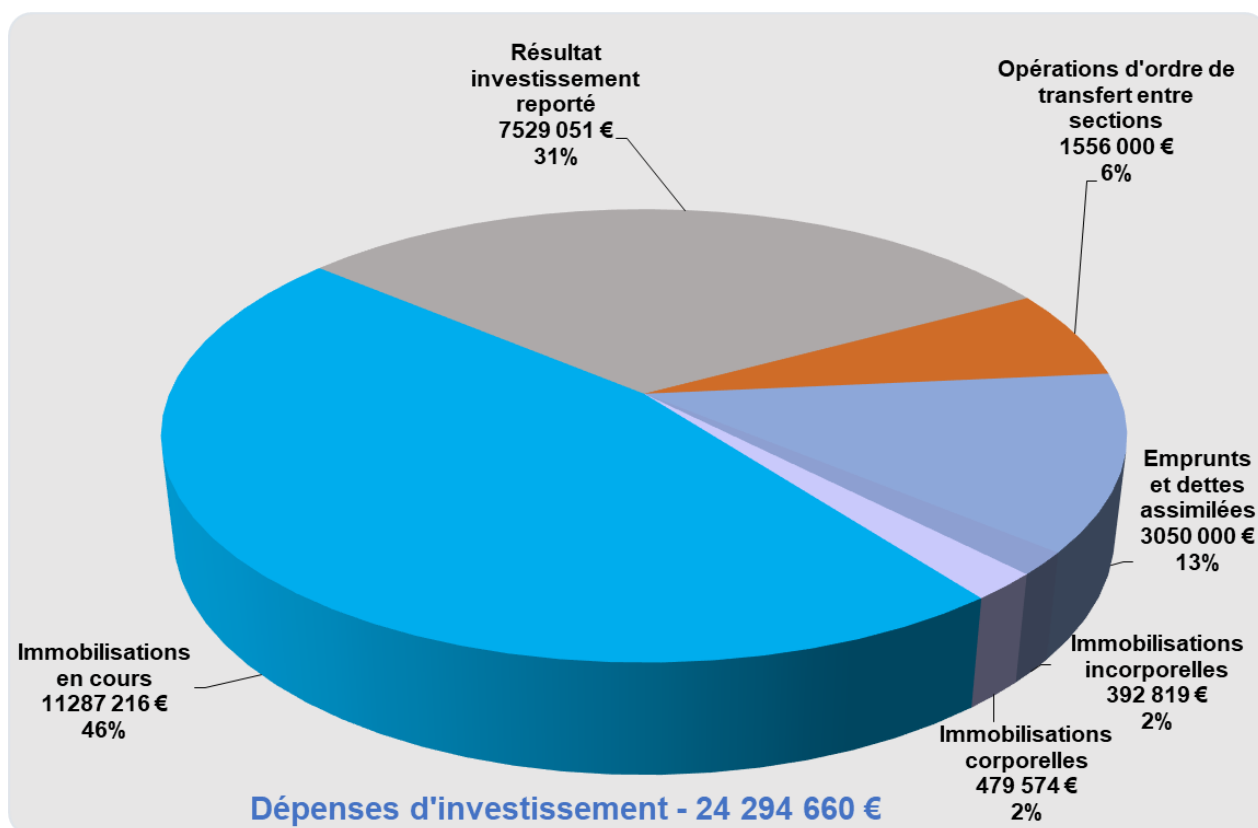
Section d'exploitation – Dépenses



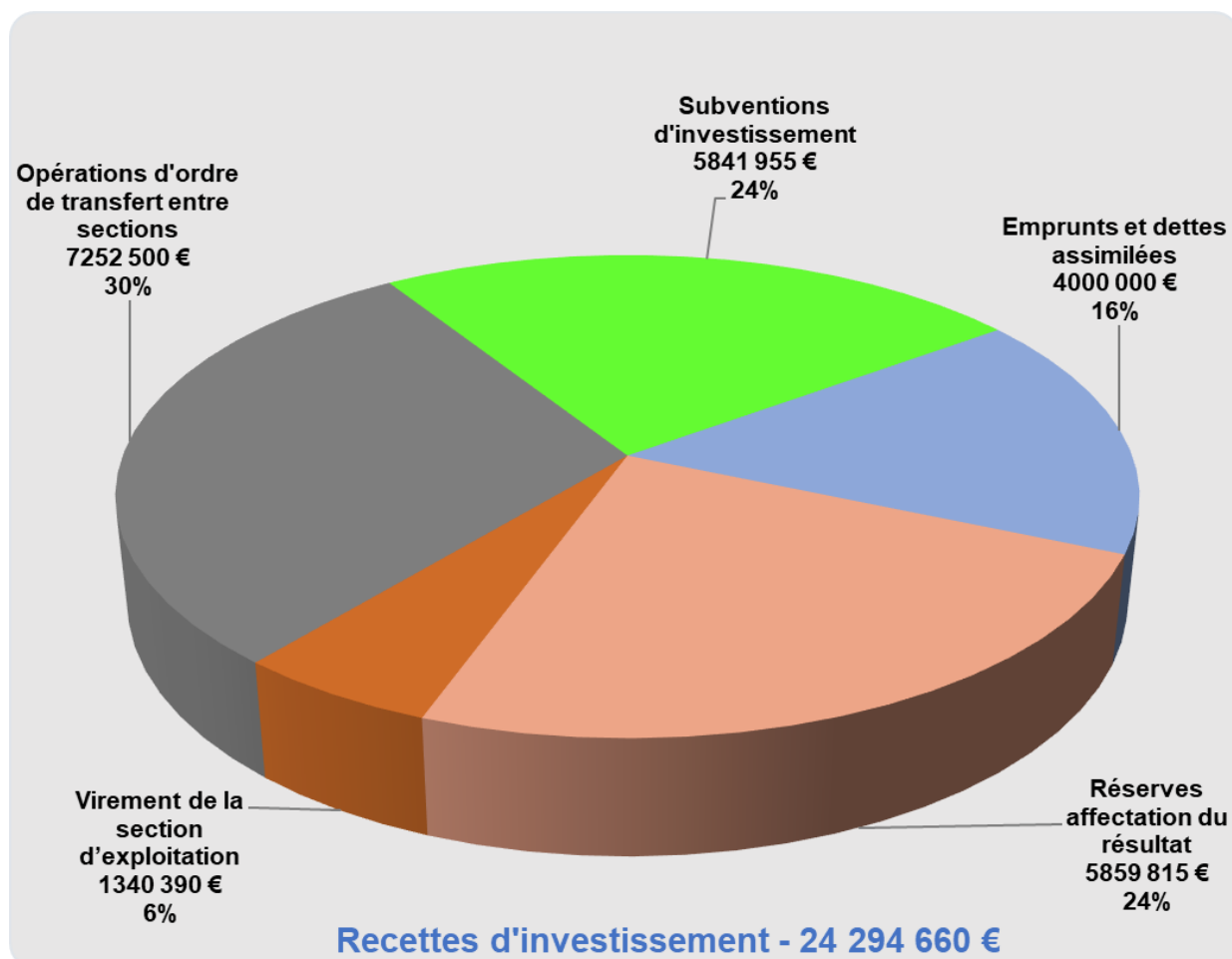
Section d'exploitation – Recettes



Section d'investissement – Dépenses



Section d'investissement – Recettes

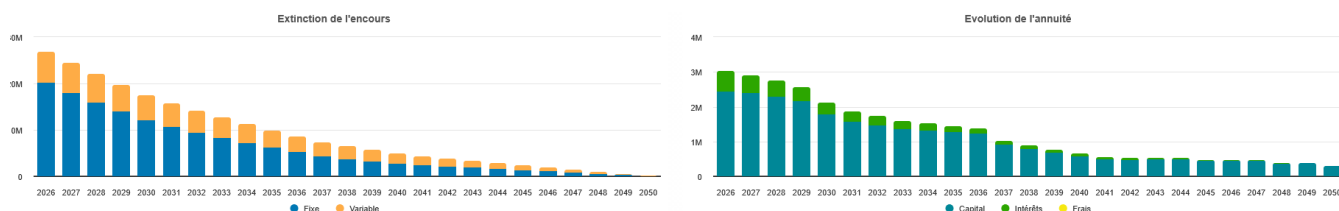


5.6.2 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

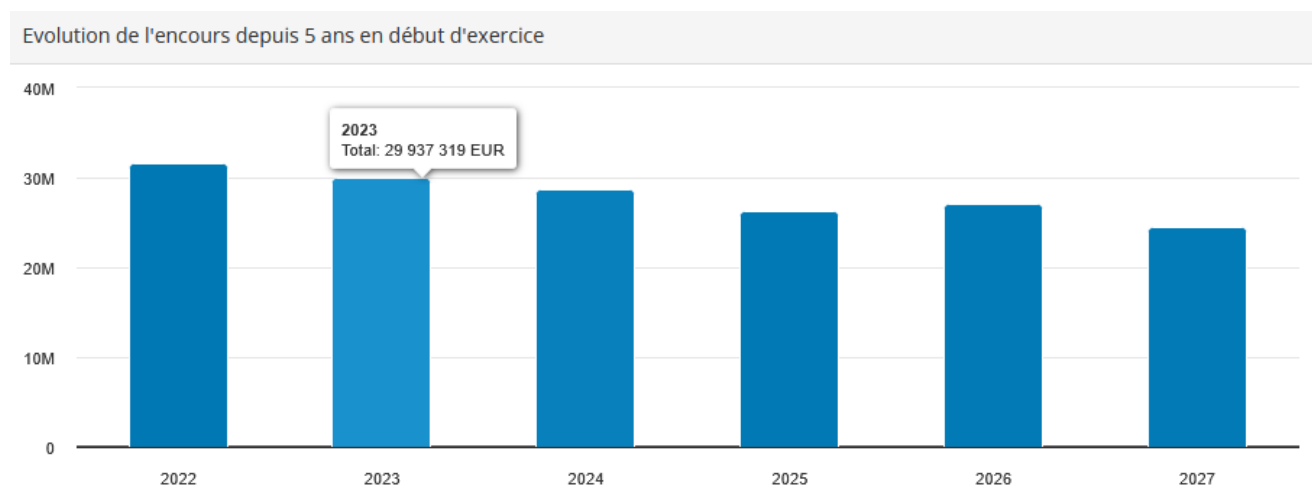
Pour l'année 2026, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

- 102 emprunts - Encours de la dette : 27 034 364.49 € -
- Annuité : 3 053 604.92 € (dont amortissement env. 2 460 148.54 €) - Taux moyen : 2.30 %

Les évolutions de l'encours et des annuités de la dette sont les suivantes :



Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts en 2026 y compris la reprise de la dette de l'ex SIAEP de ST POIS



5.6.3 - Evolution budgétaire 2021-2025

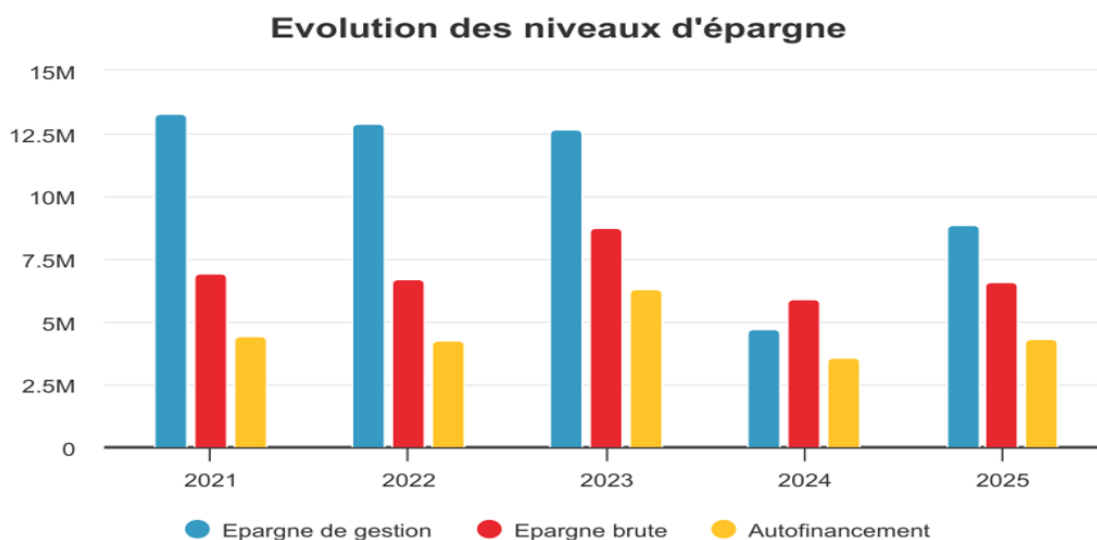
Les soldes intermédiaires de gestion du budget annexe de la compétence facultative eau :

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	25 048 310	25 662 526	24 656 724	22 680 739	27 010 717
Dépenses de fonctionnement courant	11 741 525	12 752 995	12 006 914	17 985 929	18 161 939
Epargne de gestion	13 306 785	12 909 531	12 649 810	4 694 810	8 848 778
Résultats financiers	-698 787	-639 906	-464 258	-817 579	-586 091
Résultats exceptionnels	-5 660 320	-5 570 298	-3 457 797	2 010 421	-1 659 684
Epargne brute	6 947 678	6 699 327	8 727 755	5 887 652	6 603 003
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	2 535 625	2 439 753	2 421 965	2 303 319	2 285 412
Epargne Disponible (Autofinancement net)	4 412 053	4 259 574	6 305 790	3 584 333	4 317 590
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	28.67 %	26.52 %	35.95 %	25.52 %	26.07 %
Dette au 31 12	30 302 451	28 539 698	27 388 733	25 130 995	26 821 864
Capacité de désendettement	4,36	4,26	3,14	4,27	4,06

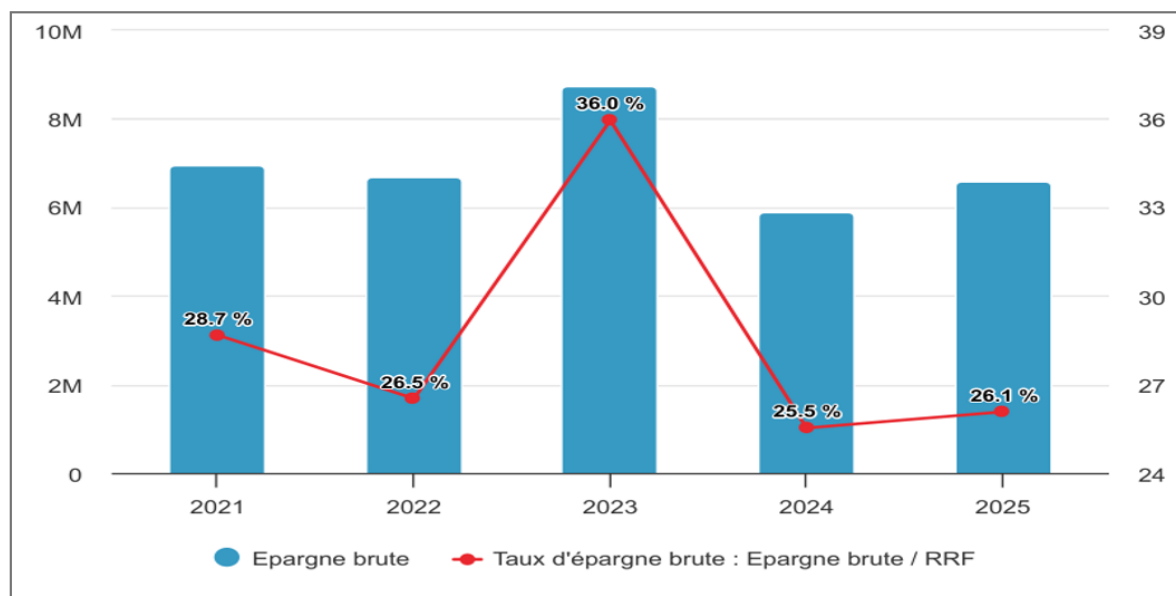
Les dépenses de fonctionnement ne font pas apparaître le compte 673 ni le montant inscrit pour la correction de la facturation de Véolia au titre de l'exercice 2024 soit 1 581 395€. Véolia a appliqué un taux de TVA de 20 % au lieu du taux applicable de 5,5 %, alors que l'activité relève d'un contrat de concession. Dans ce cadre, le concessionnaire encaisse les recettes des abonnés pour le compte de la collectivité, ce qui implique l'application d'un taux de TVA de 5,5 %.

Ce compte enregistre également 113 098,04€ de diverses annulations, résiliations et avoirs sur facturation.

Le montant de l'épargne nette, estimé à 4,3 M€, devrait se maintenir à un niveau constant. Le redressement amorcé en 2025 est encourageant, mais il souligne la nécessité de poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver durablement la capacité d'autofinancement et de soutenir la politique d'investissement.



Focus sur l'épargne brute



La construction budgétaire du SDeau50 s'inscrit dans l'objectif de préserver un niveau d'épargne brute significatif. Cet objectif devra être confirmé lors de l'élaboration du budget 2026, en tenant compte des contraintes liées au contexte économique actuel.

Les ressources d'exploitation

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2021	25 269 703	-2.02 %
2022	25 972 457	2.78 %
2023	25 493 451	-1.84 %
2024	24 890 666	-2.36 %
2025	27 133 481	9.01 %

6-Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires

6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2026

Budget de fonctionnement :

Le budget principal assure la prise en charge des charges de fonctionnement nécessaires à l'exercice des compétences syndicales, dans un souci de lisibilité financière et de répartition équitable entre les compétences.

À ce titre, il intègre les charges de fonctionnement communes à l'ensemble des budgets, initialement supportées par le budget principal et réparties selon une clé validée par le comité syndical, fixée à 45 % pour la compétence obligatoire et 55 % pour la compétence facultative « eau ».

L'ensemble des charges de personnel de droit public est également pris en compte au budget principal. Les charges afférentes à la compétence facultative « eau » font l'objet d'un remboursement par le budget annexe correspondant, conformément au principe de spécialité des budgets.

Le budget principal supporte par ailleurs l'ensemble des dépenses liées à l'exercice de la compétence obligatoire.

Les recettes de fonctionnement du budget principal reposent principalement sur :

- les remboursements du budget annexe de la compétence facultative « eau »,
- les contributions des membres adhérents à la compétence obligatoire,
- les aides financières des agences de l'eau, notamment pour les actions d'animation des aires d'alimentation de captages (AAC), des SAGE et pour la réalisation d'études.

Budget d'investissement :

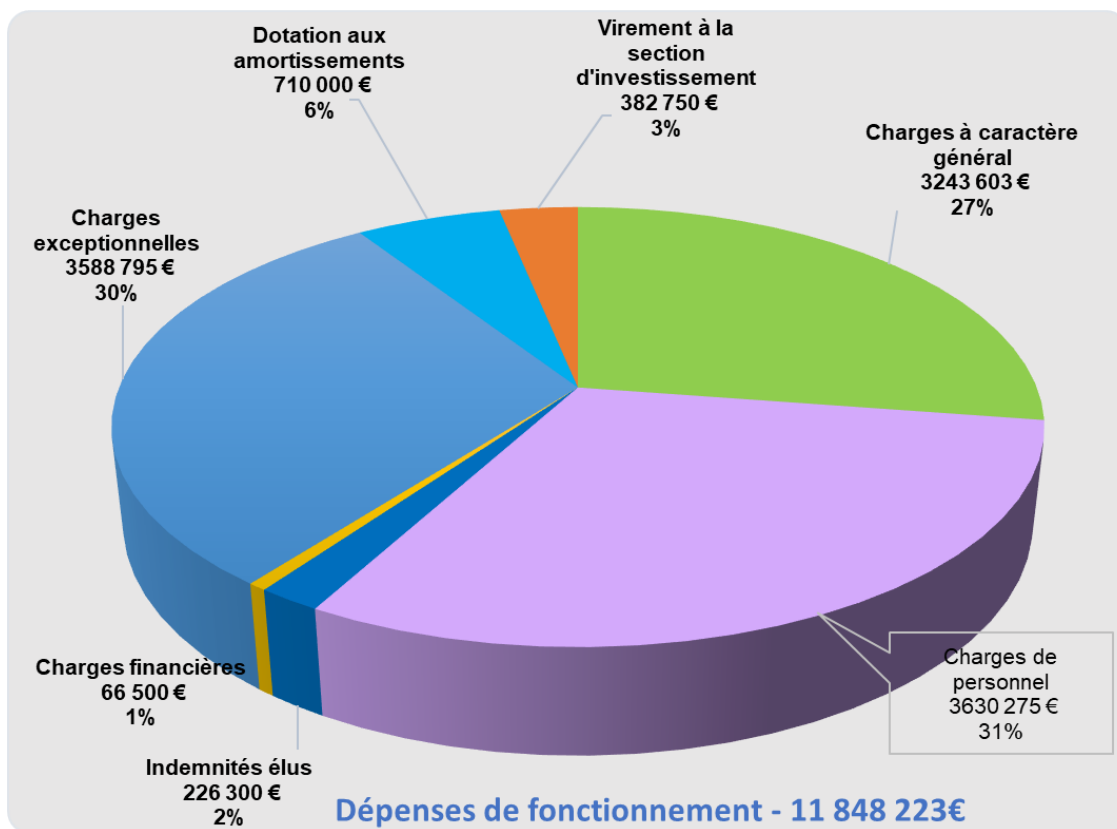
Prise en compte des études et travaux liés à la compétence obligatoire, les travaux d'aménagement au siège les équipements pour les interconnexions.

Prise en compte de la refonte du site internet à hauteur de 45 %.

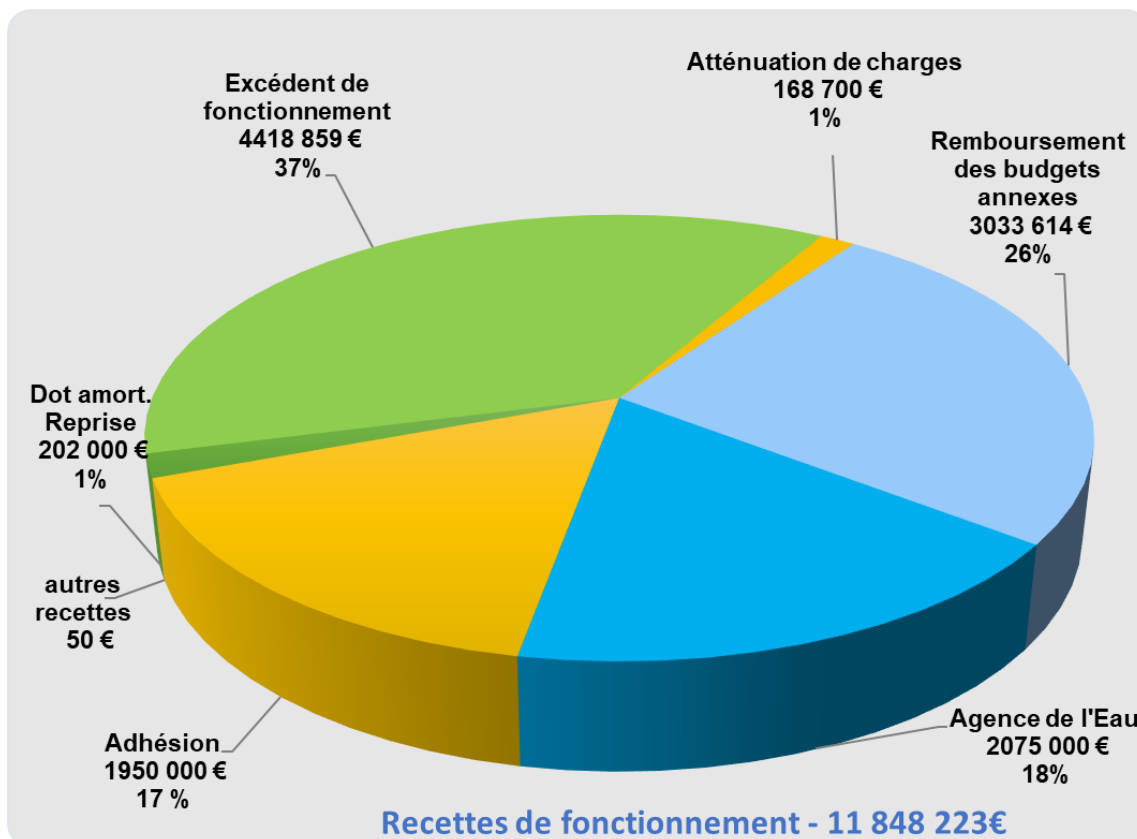
Les charges financières et patrimoniales liées à la construction des interconnexions.

6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2026

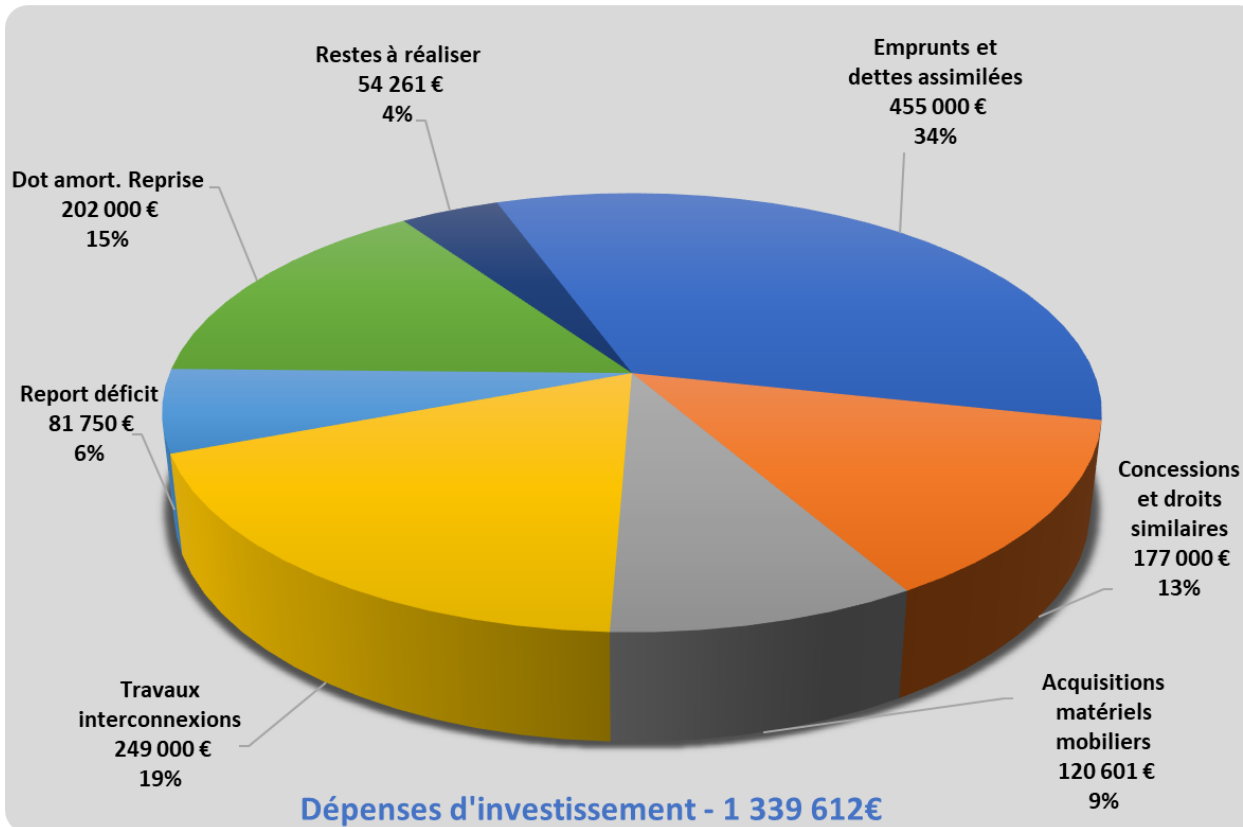
Section de fonctionnement – Dépenses



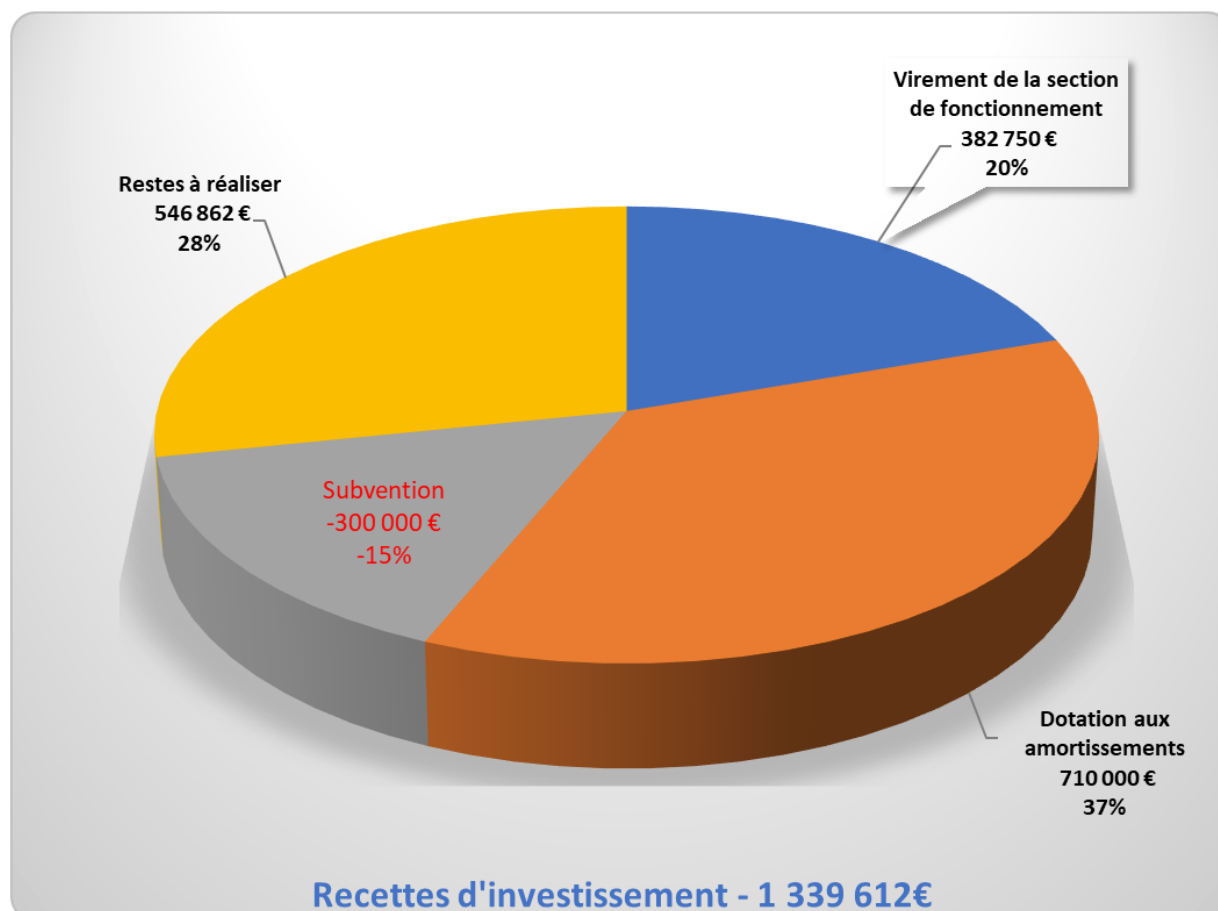
Section de fonctionnement – Recettes



Section d'investissement – Dépenses



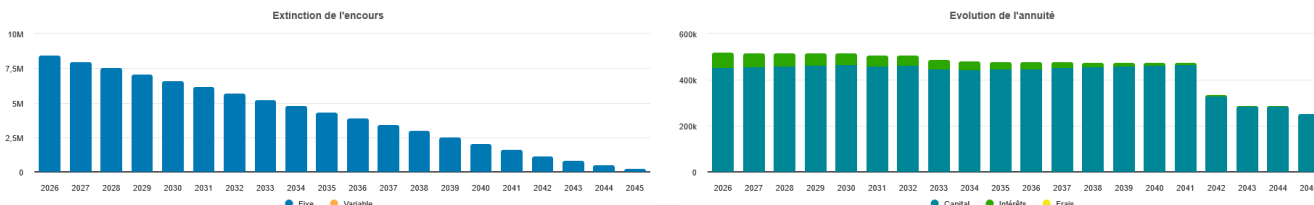
Section d'investissement – Recettes



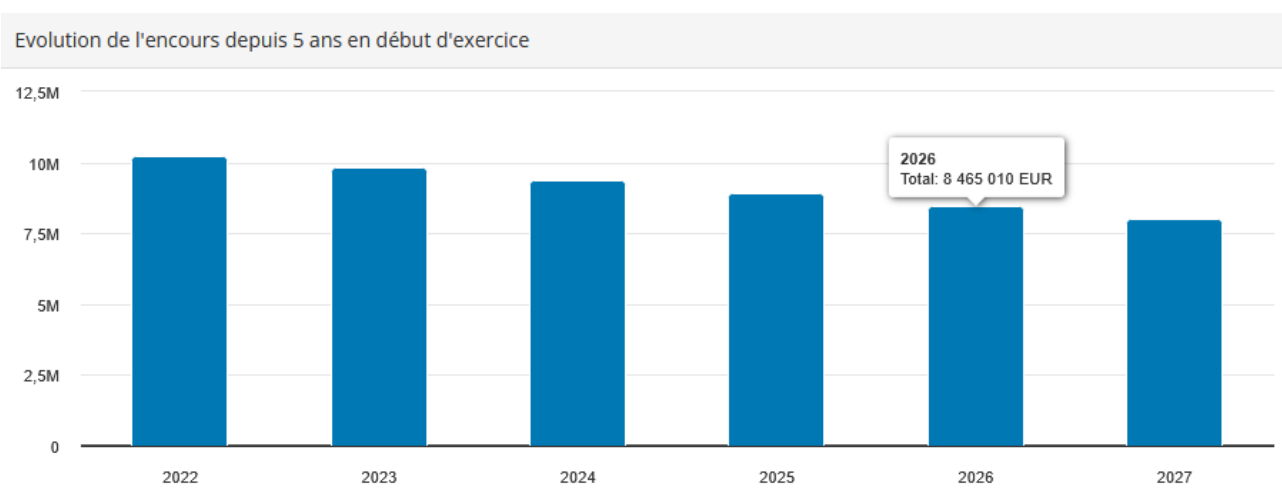
6.3 - Etat de la dette

Pour l'année 2026, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence obligatoire est le suivant :

- 11 emprunts - Encours de la dette : 8 465 010.48 €
- Annuité : 519 065.87 € (dont amortissement = 453 465.60 €) - Taux moyen : 0.79 %



Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts



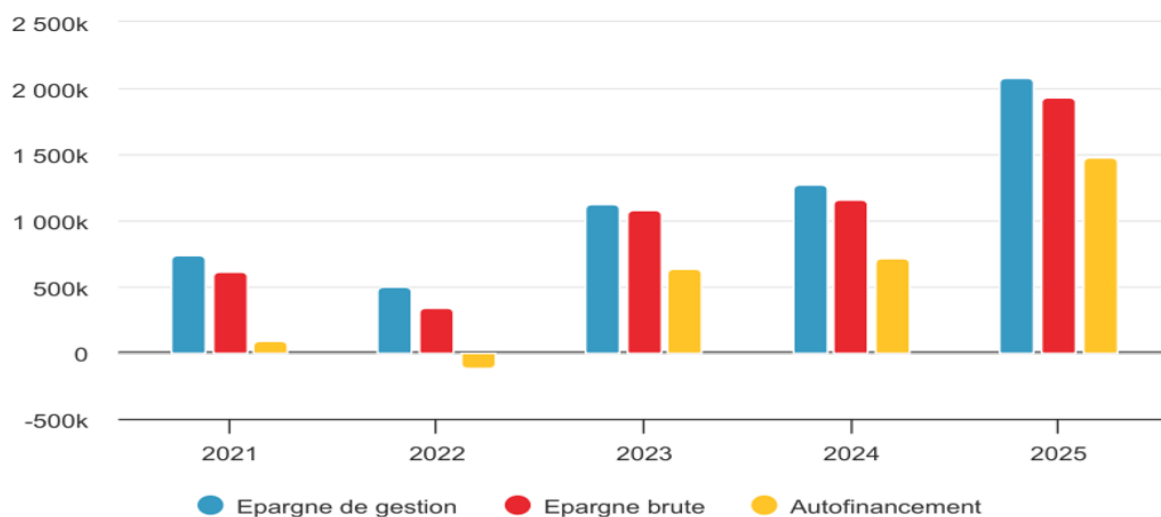
Structure des emprunts : 100 % taux fixe

6.4 - Evolution budgétaire 2021-2025

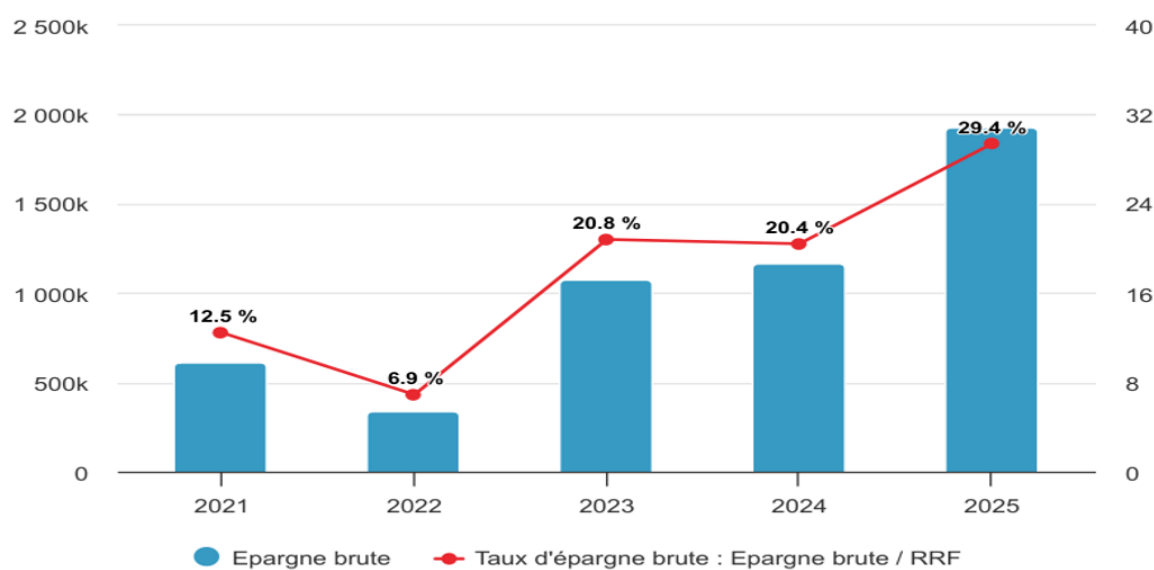
Les soldes intermédiaires de gestion du budget principal de la compétence obligatoire qui tient compte d'une fusion budgétaire au 1^{er} janvier 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement courant	5 111 418	5 064 466	5 199 380	5 821 995	6 766 779
Dépenses de fonctionnement courant	4 367 357	4 567 500	4 078 973	4 554 187	4 685 159
Epargne de gestion	744 061	496 966	1 120 407	1 267 808	2 081 620
Résultats financiers	-81 932	-79 056	-70 199	-77 750	-68 812
Résultats exceptionnels	-53 632	-77 813	29 919	-25 443	-82 652
Epargne brute	608 497	340 097	1 080 127	1 164 616	1 930 155
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	520 264	454 525	444 370	447 373	450 405
Epargne Disponible (Autofinancement net)	88 233	-114 428	635 758	717 243	1 479 750
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	12.45 %	6.9 %	20.81 %	20.42 %	29.38 %
Dette au 31 12	10 261 683	9 807 158	9 362 789	8 952 009	8 465 010
Capacité de désendettement	16,86	28,84	8,67	7,69	4,39

Evolution des niveaux d'épargne



Focus sur l'épargne brute



Evolution des recettes d'exploitation

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2021	5 118 293	4.04 %
2022	5 067 611	-0.99 %
2023	5 374 695	6.06 %
2024	5 897 609	9.73 %
2025	6 768 135	14.76 %

7 - Prévisions budgétaires 2025 relatives aux ressources humaines et moyens généraux

7.1 – Locaux administratifs

Les prévisions budgétaires du service des moyens généraux s'inscrivent dans une logique de maintien du patrimoine bâti et d'amélioration progressive des conditions de travail des agents.

Concernant le siège social, les travaux de rénovation énergétique nécessitant le recours à une maîtrise d'œuvre externe n'ont pas été engagés, faute de possibilités de subventions mobilisables à ce stade. Néanmoins, des interventions ciblées restent programmées : le remplacement de certaines fenêtres particulièrement dégradées est prévu en mars 2026. Par ailleurs, des vestiaires destinés aux agents de terrain seront aménagés au sous-sol. La salle de pause fera également l'objet d'un agrandissement afin de permettre l'accueil de l'ensemble du personnel sur le temps du déjeuner.

Enfin, une étude est en cours pour le réaménagement des locaux de Coutances, avec pour objectif principal l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents.

7.2 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1^{er} janvier 2026, le SDeau50 compte 78 emplois pourvus et 5 remplaçantes/remplaçants pour des agents en longue maladie ou à temps partiel thérapeutique. Un agent absent n'est pas remplacé actuellement.

Postes non permanents :

- 4 animateurs SAGE (contrats de projets)
- 1 Apprentis : un présent toute l'année, un a terminé son contrat fin août et n'a pu être remplacé faute de candidat correspondant au besoin, un a été embauché sur la régie en CDI à l'issue de son contrat.

Postes permanents :

70 par des agents sur des postes à temps complet (35h/35h) :

- 44 de droit public titulaires dont 2 à temps partiel
- 3 de droit public en CDI dont un temps partiel
- 7 de droit public en CDD
- 19 de droit privé en CDI sur la régie d'exploitation
- 3 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 1.09 ETP
- 3 de droit public titulaire, 2 filière administrative, 1 filière technique

De plus des postes sont vacants au 1^{er} janvier 2026 :

- Un poste de conseiller de prévention à temps non complet (17h30), l'agent recruté arrive le 12 janvier 2026
- Une assistante de direction au siège du Sdeau50
- Un poste de chargé d'études générales
- Un poste de chargé de suivi de la qualité des eaux

Seront vacantes dans les semaines à venir mais les recrutements sont lancés :

- Un poste d'assistant comptable – recrutement en cours
- Un poste de chargé d'opérations
- Un poste de gestionnaire RH
- Un poste de chargé de mission ressource en eau

Il est prévu un poste d'agent d'exploitation supplémentaire pour la régie en fonction de l'exploitation des interconnexions à prévoir.

Par ailleurs en 2026, 3 agents vont faire valoir leurs droits à la retraite en mars en août et en fin d'année alors que leurs remplaçants ont déjà été embauchés ou les postes créés.

7.3 – Masse salariale

Le [décret n° 2025-1446 du 31 décembre 2025](#), publié au Journal officiel le 1^{er} janvier 2026, modifie les modalités d'application de plusieurs dispositifs d'exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale et entraîne des évolutions applicables dès le 1^{er} janvier 2026 :

Ces évolutions concernent plusieurs paramètres sociaux impactant à la fois les employeurs et les agents :

- revalorisation du plafond mensuel de la Sécurité sociale, qui passe de 3 925 € à 4 005 €,
- augmentation du SMIC mensuel brut, désormais fixé à 1 823,03 € contre 1 801,80 € en 2025,
- évolution des taux de cotisations sociales, avec une hausse des contributions employeur et agent pour les régimes CNRACL et IRCANTEC (tranches A et B), ainsi que pour la cotisation vieillesse déplafonnée du régime général,
- mise à jour des avantages en nature, notamment pour la nourriture, dont les montants journaliers et par repas sont revalorisés.

	2025	2026
Plafond mensuel de la sécurité sociale	3 925 €	4 005 €
Smic mensuel brut	1 801,80 €	1 823,03 €
Charges sociales et Contributions		
CNRACL - part employeur	34,65%	37,65%
Régime général		
Vieillesse déplafonnée - part employeur	2,02%	2,11%
IRCANTEC Tranche A		
part employeur	4,20%	4,27%
part agent	2,80%	2,84%
IRCANTEC Tranche B		
part employeur	12,55%	12,75%
part agent	6,95%	7,06%

Ces évolutions de cotisations représentent :

- Environ 40 000 € pour la cotisation CNRACL,
- Environ 27 000 € pour la cotisation IRCANTEC,
- Environ 2 000 € pour la cotisation vieillesse.

Enfin, le contrat d'assurance statutaire avait connu pour 2025 une forte augmentation : son taux de cotisation était passé de 5.65% à 9.45 %. Le contrat a été renégocié dans le cadre d'un appel d'offre du CDG50, en choisissant de nouvelles garanties et bases à partir de 2026, le taux est fixé à 7,54% soit un montant prévu de la cotisation de 140 000 € (210 000 € réalisés en 2025).

Les dépenses de personnel 2026, présentées dans le cadre du présent ROB correspondent aux charges des emplois présents au tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 et des recrutements à prévoir en 2026.

Concernant les nouveaux postes envisagés :

- Il est prévu un poste d'agent d'exploitation supplémentaire pour la régie en fonction de l'exploitation des interconnexions.
- Il est envisagé un nouveau poste de chargé de mission AAC à la direction ressource

A aussi été prévu pour les emplois non permanents :

- 2 contractuels remplaçants des agents en maladie longue pour toute l'année 2025 (congrés de longue maladie demandés ou accordés). Le recours à de l'intérim pour des remplacements courts à hauteur de 7100 € sur la régie (identique depuis 2022).

Le recours au service remplacement du centre de gestion pour 18 200 € (identique depuis 2022,).

Le coût des postes non pourvus au 1^{er} janvier 2026 a été intégré à la prévision. La masse salariale 2026 a ainsi été estimée en tenant compte :

- Une revalorisation de la base de la prime CIA (300 € par agent et par an actuellement), sous réserve que de nouveaux besoins ne voient pas jour,
- De l'indice de rémunération détenu fin 2025 et des avancements d'échelon prévus en 2026 (13 000 € bruts hors charges) pour les agents de droit public,
- Une revalorisation de 2% des agents de droit privé (correspondant à l'augmentation moyenne du fait des changements d'échelons des fonctionnaires),
- Pas d'augmentation de la valeur du point des fonctionnaires sur l'année, si cela était le cas une décision modificative serait nécessaire.

Des revalorisations des charges suivantes :

- Taux de prévoyance agents de droits privé (+2%),
- Mutuelle agents de droit privé pour un montant équivalent puisque le contrat a été revu et sera un peu moins onéreux pour de meilleures garanties,
- De la fin des conventions de prestation avec les communes pour l'intervention des agents communaux. (65 000 €) avec la reprise de Pontorson en 2025).

En ce qui concerne les autres frais liés au personnel (hors chapitre 012) :

- Le budget de formation a été maintenu à 70 000 €, des formations de sécurités obligatoires permettant aux agents de travailler en sécurité et d'avoir les habilitations liées à leurs postes devront être renouvelées en 2026.
- La mise en place d'un logiciel de gestion du temps avec badgeage a été prévu e fonctionnement et en investissement ainsi que l'acquisition d'un logiciel spécifique pour le paies privées (Sylae).
- Les frais de missions ont été estimés à 20 000 €.
- Les frais d'annonces et insertions maintenus à 4 000 € (moins de recrutements à prévoir, utilisation de réseaux sociaux gratuits).

Au niveau des recettes ont été prévues :

- La participation des agents aux tickets restaurant en atténuation de charges et de même que les remplaçants ont été prévu en dépenses, les recettes liées au contrat d'assurance statutaire ont été prévues en atténuations de charges pour un total de 150 000€,
- Les subventions liées aux postes de la ressource en eau et pour l'animation des SAGE pour 505 000 €.

Le montant global prévisionnel du coût réel du personnel pour 2026 incluant toutes les dépenses (chapitres 011 et 012) diminué des recettes pour 2025 est donc de 4 130 000 € (pour 4 232 000 € prévus en 2025).

SDeau50 Evolution des charges de personnel



	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Bp 2026
Dépenses						
Total postes permanents et non permanents		3 537 624,00 €	3 706 978,93 €	4 094 635,00 €	4 542 224,00 €	4 696 341,00 €
		118 900,00 €	118 900,00 €	120 000,00 €		
Dont mise à disposition agents communaux budget régie		8 600,00 €	6 600,00 €		90 000,00 €	- €
Total 012	3 412 305,00 €	3 753 133,00 €	3 929 667,79 €	4 388 289,00 €	4 643 097,00 €	4 696 341,00 €
6226 honoraires	15 500,00 €	15 135,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	12 000,00 €	8 000,00 €
618 frais de formation	76 548,00 €	72 748,00 €	72 748,00 €	50 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Frais de missions	10 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €	20 500,00 €
6231 annonces et insertions	10 000,00 €	10 000,00 €	8 600,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1000
Total 011	112 048,00 €	107 883,00 €	95 848,00 €	80 500,00 €	115 752,00 €	120 925,00 €
total dépenses de personnel 011 + 012	3 524 353,00 €	3 861 016,00 €	4 025 515,79 €	4 468 789,00 €	4 737 097,00 €	4 785 841,00 €
Recettes						
013 atténuations de charges	38580	39 200,00 €	124 418,00 €	170 000,00 €	150 000,00 €	159 700,00 €
74 Subventions agence de l'eau	146500	140 000,00 €	180 000,00 €	280 000,00 €	380 000,00 €	505 000,00 €
Total recettes	185 080,00 €	179 200,00 €	304 418,00 €	450 000,00 €	530 000,00 €	664 700,00 €
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	bp 2026
Cout réel personnel dépenses moins recettes	3 339 273,00 €	3 681 816,00 €	3 721 097,79 €	4 018 789,00 €	4 207 097,00 €	4 121 141,00 €
Nombre d'agent présents 01/01 (permanents et non permanents)	68	63	74	75	77	81
Postes non pourvus au 1er janvier	5	10	5	10	5	2
Total agents budgetés permanents et non permanents	73	73	79	85	89	95
Dépense/poste par poste	48 278,81 €	52 890,63 €	50 955,90 €	52 573,99 €	53 225,81 €	50 377,27 €

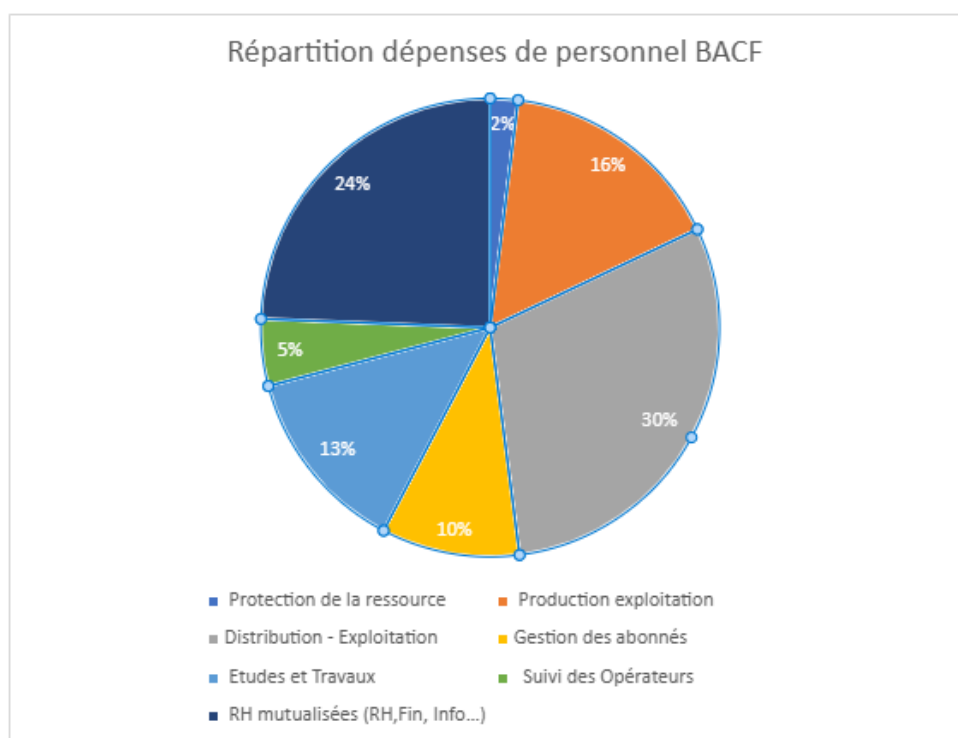
La répartition des charges globales « ressources humaines » pour l'année 2025 se répartit budgétairement ainsi :

- ✚ compétence obligatoire 18%,
- ✚ compétence facultative 82%.

Charge salariale nette (dépenses moins recettes) répartie ainsi du fait des subventions des agences de l'eau :

- ✚ budget compétence obligatoire 13%,
- ✚ compétence facultative 87%.

Budget annexe compétence facultative eau



8 –Etat annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cette nouvelle disposition relève de l'obligation des communes d'établir l'ensemble des indemnités perçues par les élus des conseils municipaux et ceux disposant de tout mandat au sein de tout syndicat. Elle doit être mise en œuvre avant l'examen du budget.

A titre d'information :

	Indemintés brutes mensuelles
Président	1 528,54 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €
Vice-Président	764,07 €

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2026 le 12 mars 2026.